

Table des matières

Déclaration.....	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Liste des tableaux	vii
Liste des figures.....	vii
1. Introduction.....	1
2. La diffusion de musique et de vidéo en ligne	4
2.1 Les modes de diffusion	4
2.1.1 Le téléchargement	4
2.1.2 Le streaming	4
2.2 La vidéo à la demande	5
2.3 Les DRM.....	6
2.4 Les droits de diffusion.....	6
2.4.1 Les sociétés de gestion.....	6
2.4.2 Les Creative Commons.....	7
3. La musique et la vidéo en ligne en bibliothèque	8
3.1 Les modalités d'acquisition	8
3.1.1 Le modèle économique de la VOD.....	9
3.1.2 Les modèles tarifaires des services de VOD	9
3.1.3 Les consortiums	10
3.2 Les modalités d'accès	11
3.3 Les politiques documentaires.....	11
3.4 La médiation.....	13
4. La musique en bibliothèque	14
4.1 Les bornes d'écoute et de téléchargement	14
4.2 L'offre en ligne	15
4.2.1 Les sites de téléchargement	15
4.2.2 Les plateformes de streaming	16
4.2.2.1 musicMe	16
4.2.2.2 1D touch	17
4.2.2.3 Cité de la Musique de Paris	18
4.2.2.4 BnF Collection	19
4.2.3 Les playlists et webradios	20
4.2.4 Les blogs thématiques	20
4.3 La BiblioBox	21
4.4 Les vinyles.....	21
4.5 Les services de pratiques musicales	22

5. La vidéo en bibliothèque.....	23
5.1 Les services de VOD.....	23
5.1.1 Médiathèque Numérique.....	24
5.1.2 Médi@thèque Numérique - CVS.....	25
5.1.3 adavision – medialib.tv.....	26
5.1.4 InstantFlix de IndieFlix.....	26
5.2 Les offres gratuites sur Internet.....	27
5.3 La BiblioBox.....	27
6. L’offre en ligne des bibliothèques en Suisse.....	28
6.1 Les services de musique et de vidéo en ligne.....	28
6.1.1 Onleihe.....	28
6.1.2 Naxos Music Library – La Discothèque Numérique Naxos.....	29
6.1.3 Medici.tv.....	29
6.1.4 La Cité de la Musique de Paris.....	30
6.1.5 Alexander Street.....	30
7. La BCU de Fribourg : analyse de l’existant.....	31
7.1 Les missions.....	31
7.2 Les publics.....	31
7.3 L’espace public.....	32
7.3.1 La borne de prêt.....	32
7.3.2 L’Espace fribourgeois.....	33
7.3.3 Les ressources électroniques et FReBOOKS.....	33
7.3.4 Les postes d’écoute.....	34
7.4 La Médiathèque.....	34
7.4.1 Les bornes de prêts.....	34
7.4.2 Les DVD en magasins.....	35
7.4.3 La réservation en ligne.....	35
7.4.4 Les collections de CD et DVD.....	36
7.4.5 La mise en valeur des collections.....	39
7.4.6 Les acquisitions.....	40
7.4.7 Le désherbage.....	40
7.5 L’offre culturelle.....	40
7.6 Les projets de la BCU.....	41
8. Les propositions pour la BCU de Fribourg.....	42
8.1 Les ressources numériques en ligne.....	42
8.1.1 Les livres audio.....	43
8.1.2 La musique classique.....	45
8.1.3 Les films documentaires.....	46
8.1.4 La mise en place de l’offre numérique.....	48
8.2 Quelques partenaires potentiels de la BCU de Fribourg.....	48

8.2.1	laPlattform de la HEP de Fribourg.....	48
8.2.2	Les sites de VOD	49
8.3	Les alternatives possibles.....	50
8.3.1	Le soutien aux labels indépendants	50
8.3.2	La promotion de productions locales.....	51
8.3.3	La diffusion d'œuvres libres de droits	52
	Conclusion.....	54
	Bibliographie	56

Liste des tableaux

Tableau 1 : les collections de CD	36
Tableau 2 : l'évolution des prêts de DVD par genre.....	38
Tableau 3 : l'évolution des prêts de CD et DVD.....	38
Tableau 4 : l'évolution des prêts à domicile	39

Liste des figures

Figure 1 : l'évolution des prêts de CD par genre.....	37
---	----

1. Introduction

Les modes de consommation de musique et de vidéo sont en constante évolution avec des répercussions plus ou moins importantes sur l'ensemble des chaînes de production musicale et cinématographique.

En tant qu'industrie culturelle¹, la musique enregistrée a été la première à la fin des années 1990, avant le cinéma et le livre, à entrer dans l'univers numérique (Bouton 2014). Ainsi, en 2015, plus de 400 plateformes de musique numérique ont été recensées par la Fédération internationale de l'industrie phonographique et les ventes de musique en ligne dépassent désormais les ventes physiques. Les pratiques de téléchargement sont aujourd'hui en régression au profit du streaming, lequel a permis à l'industrie musicale, et pour la première fois depuis 20 ans, de revoir une croissance des ventes mondiales de musique (le service suédois d'écoute à la demande Spotify couvre à lui seul près de la moitié du marché). En parallèle, après des années de déclin, la vente de disques physiques semble se stabiliser (La Planète Bleue 2016).

Si le CD a parfois fait office de « produit d'appel pour attirer les jeunes et renouveler ainsi le public présent » (Galaup 2012a, p. 157), les bibliothèques (aussi bien publiques qu'universitaires ou de conservatoire) ont longtemps joué un rôle important dans la découverte et l'éducation musicale (Galaup 2012a, p. 158). Aujourd'hui, l'écoute en streaming sur Internet permet à chacun « d'avoir accès, sans déboursier un sou ni bouger de chez soi, à la quasi-totalité de la musique enregistrée, à celle dont il a pu entendre parler tout du moins » (Haon 2012, p. 187). Les bibliothèques ne sont donc plus un passage obligé pour accéder gratuitement à certaines ressources musicales. Aussi, Internet, et notamment YouTube, est bien souvent le seul point de contact avec la musique pour les internautes (Galaup 2012b, p. 320). De nombreux professionnels de l'information se sont donc interrogés sur la place de la musique en bibliothèque mais aussi de celle des bibliothèques dans le processus musical (Marty 2011a).

Concernant la vidéo, les films documentaires sur vidéocassettes consultables en bibliothèque offraient à la fin des années 1970, pour la première fois, la possibilité de visionner des films « à la carte » et plus uniquement des programmes imposés par la

¹ « Le terme industries culturelles fait référence à des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Les contenus sont généralement protégés par le droit d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service. D'ordinaire, les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design. » (Unesco)

télévision ou le cinéma. Par la suite, durant plus de 30 ans, les différents supports de diffusion ont été intégrés dans les collections (Blangonnet 2010, p. 28-30) et « la place de la vidéo en bibliothèque n'a cessé de s'affirmer depuis la fin des années 1990 » (Alix 2013, p. 197).

Aussi, les ventes de DVD n'ont pas connu une chute aussi drastique que celles du CD mais les habitudes engendrées par l'Internet ont joué un rôle important également dans l'évolution de l'industrie du cinéma. En effet, l'accès en tout temps et partout à des services et des contenus a nécessité l'émergence de nouvelles offres en ligne. Les progrès liés à la circulation des images et des sons sur le réseau permettent désormais de visionner l'intégralité d'un film sur une tablette ou un smartphone. Les nouvelles télévisions sont aujourd'hui toutes connectées et donnent accès à diverses offres de vente ou de location de vidéos en ligne.

Si le passage du vinyle au disque compact dans les années 1980, puis celui de la vidéocassette au DVD à partir de 1995, n'ont pas présenté de grandes difficultés pour les bibliothèques (Alix 2013, p. 198), la dématérialisation des œuvres enregistrées à partir des années 2000 a changé la façon d'appréhender la collection, cœur de métier des bibliothèques (Tuleu 2013, p. 139). En effet, il ne s'agit plus « de constituer un fonds mais d'organiser, pour les usagers, l'accès à des ressources en ligne préalablement négociées, avec la possibilité d'établir une sélection de titres régulièrement enrichie ou renouvelée » (Phalippou 2013, p. 88).

Ecouter de la musique et regarder des vidéos sur Internet sont donc des pratiques devenues courantes et c'est dans ce contexte de « dématérialisation » que de nombreuses bibliothèques développent depuis quelques temps leurs services et prestations afin de mieux répondre aux nouvelles attentes de leurs publics.

La BCU de Fribourg s'est spécialisée au cours de ces dernières années dans le domaine de l'art visuel et sonore et propose aujourd'hui à ces usagers de nombreux CD et DVD empruntables à domicile. Comme d'autres bibliothèques, elle se questionne désormais sur l'avenir de ses collections alors que toute une partie de son public ne dispose plus de lecteur CD ou DVD à la maison. Soucieuse de satisfaire les attentes de ses usagers tout en poursuivant ses activités, la BCU de Fribourg souhaite mettre en place des alternatives aux supports physiques et notamment au travers d'offres en ligne.

Ainsi ce travail a pour objectif, dans un premier temps, de présenter les différentes mesures prises dans d'autres bibliothèques face à ces changements et d'identifier les

pratiques existantes dans des institutions similaires. Le deuxième objectif est une présentation et une analyse de l'existant de la BCU de Fribourg afin d'identifier les besoins et déterminer les forces et les faiblesses du fonctionnement actuel. La dernière partie présente des propositions accompagnées d'une réflexion sur leur application en bibliothèque. Ces propositions permettront à la BCU de Fribourg de procéder à des choix pour les solutions à mettre en place, le but de ce travail n'étant pas d'apporter une solution toute faite.

A la BCU de Fribourg, le terme « document audiovisuel » couvre aussi bien des enregistrements sonores que des documents d'images animées ou fixes (photos, cartes, affiches). Stockés dans des locaux adaptés et uniquement consultables sur place, les CD et DVD du patrimoine audiovisuel sont à distinguer des collections en libre accès et empruntables à domicile. Aussi, les recherches effectuées et les solutions proposées ne concernent pas les fonds patrimoniaux, lesquels disposent de bases légales spécifiques dans le cadre des missions de protection et de conservation des biens culturels.

2. La diffusion de musique et de vidéo en ligne

2.1 Les modes de diffusion

Actuellement, seules deux technologies permettent la diffusion de musique et de vidéo sur Internet : le téléchargement et la lecture en continue (streaming).

2.1.1 Le téléchargement

Le téléchargement est la transmission d'un ordinateur à un autre d'informations, telles que sons et vidéos, stockées au fur et à mesure du transfert sur le disque dur (ou autre support) de l'ordinateur recevant. Le téléchargement nécessite la récupération de l'ensemble des données d'un morceau de musique ou d'une vidéo pour pouvoir être consulté et ne permet donc pas l'écoute ou le visionnage durant le transfert (Theron 2010, p. 63). En revanche, la consultation des contenus téléchargés peut se faire ultérieurement et sans connexion Internet, ce qui ne permet pas la diffusion en streaming.

Le téléchargement est considéré comme un acte de reproduction et de ce fait, toute musique ou vidéo téléchargée est une copie de l'œuvre originale. En Suisse, cette pratique est autorisée par la loi sur le droit d'auteur pour une « utilisation de l'œuvre à des fins privées » (art. 19 LDA) même quand la source de téléchargement est illégale (dans ce cas si l'auteur n'a pas donné son accord pour la mise à disposition de l'œuvre sur Internet).

2.1.2 Le streaming

Le streaming, aussi appelé lecture en continu ou flux, permet le transfert et la consultation de données en ligne sans toutefois pouvoir en capturer le flux. L'internaute reçoit les informations « en direct » au fur et à mesure qu'elles sont diffusées par le serveur sur lequel elles sont mises à disposition (en opposition à la diffusion par téléchargement qui nécessite de récupérer l'entier des données pour qu'elles puissent être reçues par l'internaute). Le client souhaitant y accéder envoie donc une requête au serveur et la réponse est placée dans une mémoire tampon (zone de mémoire vive de l'ordinateur). La lecture démarre aussitôt qu'il y a suffisamment de données dans la mémoire tampon pour lire le début du fichier. Tout au long de la lecture, la mémoire tampon continue d'être alimentée avec la suite du fichier. Les données transférées étant remplacées par de nouvelles données, le stockage n'est que provisoire et n'apparaît donc pas sur le disque dur du destinataire (contrairement aux fichiers téléchargés). « La lecture en continu est particulièrement adaptée à la diffusion de

contenus vidéo et musicaux par Internet », elle permet notamment d'assurer aux diffuseurs que leurs œuvres ne soient pas copiées. (Théron 2010, p. 64)

2.2 La vidéo à la demande

Le terme de VàD (Vidéo à la Demande) ou VOD (Video on Demand) désigne

« l'ensemble des services permettant de visionner, sur tout matériel de réception et par tout réseau de communication électronique, des ressources audiovisuelles au moment de son choix. C'est un moyen de diffusion qui partage avec la télévision son caractère dématérialisé, tout en autorisant la même liberté de programmation et de visionnement que les supports vidéo physiques ».²

(Phalippou 2013, p. 86)

La VOD est donc une technique de diffusion interactive permettant l'accès à des contenus vidéo en streaming ou par téléchargement. Elle est apparue au début des années 2000 avec la généralisation des accès à Internet à haut débit. Ainsi, l'utilisateur peut, dans le cas des sites commerciaux, louer ou acheter des films et des émissions TV stockés sur des serveurs. Les locations sont payables à l'acte ou de manière forfaitaire, sur la base d'un abonnement. Le respect du copyright et de la période d'utilisation légale sont assurés par des mesures techniques de protection (dans le cas de la location, la durée est généralement de 24h à 48h). (Théron 2010, p. 64-65)

Les principaux fournisseurs de programmes de vidéo à la demande sont des producteurs, des éditeurs, des agrégateurs ou encore des opérateurs de télécommunications (fournisseurs d'accès à Internet) (Noël 2009, p. 21). Les acteurs de ce secteur économique sont donc aussi nombreux et divers que les services et les contenus proposés.

Si les bibliothèques ont en principe la possibilité de négocier avec n'importe quel éditeur de service de VOD, elles nécessitent toutefois des conditions de consultation, d'identification et de facturation adaptées à leur statut d'intermédiaire. Aussi, actuellement, seules quelques rares offres ont été mises en place spécifiquement pour les bibliothèques. (Phalippou 2013, p. 89)

² La notion de VOD repose sur le principe de « Any Time, Any Where, Any Device » (ATAWAD, quand je veux, où je veux, sur le support que je veux) cependant, pour des raisons juridiques, techniques et intellectuels, les services de rattrapage proposés par les chaînes de télévision ainsi que les plateformes d'hébergement vidéo (YouTube, Dailymotion...) sont à l'exclusion de cette notion (León y Barella 2013, p. 10).

2.3 Les DRM

L'accès et l'utilisation des offres commerciales peuvent être contrôlés par des mesures techniques de protection, les DRM (Digital Rights Management). Ces verrous logiciels sont des programmes de gestion de documents et objets numériques sous droits et permettent aux fournisseurs de :

- s'assurer des droits de copies et de prêts
- définir les types d'utilisation
- limiter les durées d'utilisation (notamment au travers de fichiers chronodégradables pour les contenus téléchargés)
- enregistrer les conditions de l'exploitation au bénéfice du titulaire de droits (Cazenobe 2010, p. 88)

2.4 Les droits de diffusion

2.4.1 Les sociétés de gestion

A l'exception des œuvres dites « libres » ou entrées dans le domaine public³, la mise à disposition sur Internet de fichiers audio ou vidéo, qu'elle soit sous forme de flux (streaming) ou sous forme téléchargeable, nécessite la demande d'autorisation auprès des représentants des auteurs, interprètes et producteurs ainsi que le versement de redevances. (Grivaz 2012, p.120)

En Suisse, les artistes ont la possibilité de remettre la gestion de leurs droits à des sociétés de gestion lesquelles se chargent de percevoir et distribuer les redevances. Dans les domaines du son et de l'image elles sont les suivantes :

- *Société Suisse des Auteurs (SSA)*
- *Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA)*
- *Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles (SUISSIMAGE)*
- *Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique (ProLitteris)*
- *Société suisse pour les droits voisins (SWISSPERFORM)*

La numérisation et la mise en ligne sont des actes de reproduction et de publication dont le droit d'auteur constitue un principe juridique contraignant et décourage de nombreuses bibliothèques de numériser leurs collections. (Chevry 2011, p. 185)

³ L'œuvre, qu'elle soit fixée sur un support matériel ou non, est protégée par le droit d'auteur dès sa création. La protection prend fin 70 ans après le décès de l'auteur ou du dernier coauteur survivant (LDA Art. 29). L'œuvre entre alors dans le domaine public et peut être utilisée, copiée, diffusée librement. Chaque année de nombreuses œuvres tombent dans le domaine public.

2.4.2 Les Creative Commons

Afin d'offrir des alternatives au droit d'auteur souvent peu compatible avec les usages de l'Internet, l'organisation à but non lucratif *Creative Commons* a développé au début des années 2000 des droits de propriété intellectuelle assouplis : les licences *Creative Commons*. Reconnues mondialement, ces licences définissent différents types d'usages lesquels peuvent être choisis librement par les auteurs, dans le but « d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité » (Creative Commons 2016). Les œuvres sous licence *Creative Commons* (CC) sont ainsi accessibles gratuitement avec certaines restrictions possibles telles que l'obligation de mentionner l'auteur initial, l'interdiction d'en faire un usage commercial ou encore l'interdiction de modifier l'œuvre. (Creative Commons 2016)

3. La musique et la vidéo en ligne en bibliothèque

Sont à considérer ici les « produits commerciaux proposant l'accès à un contenu en ligne, accessibles aux usagers de la bibliothèque, et pour la mise à disposition desquels une dépense d'acquisition inscrite dans le budget de la bibliothèque a été réalisée, quelles qu'en soient les modalités » (abonnement, achat de licences...) (Barron, Le Goff-Janton 2014, p.15). Les ressources en accès gratuit ainsi que les contenus produits par la bibliothèque sont donc exclus de cette partie.

A noter que malgré une offre commerciale foisonnante, peu d'offres sont spécialement dédiées aux bibliothèques et les fournisseurs acceptant la vente aux collectivités sont encore rares.

Accessible 24/24 heures, 7/7 jours, l'offre en ligne permet aux bibliothèques d'adapter certains de leurs services aux usages et rythmes de vies actuels et, par conséquent, de fidéliser ou conquérir de nouveaux publics. En cas d'horaires restreints, elle peut également pallier le manque de moyens nécessaires à l'élargissement de ceux-ci (Aïoutz 2014, p. 183). Aussi, alors qu'un CD ou DVD emprunté est inaccessible aux autres usagers, l'offre en ligne garantit une meilleure disponibilité des programmes puisqu'ils peuvent être consultés simultanément par plusieurs internautes. L'offre dématérialisée représente de plus une solution à l'usure rapide des supports CD et DVD ainsi qu'aux limitations liées à l'espace de stockage physique.

3.1 Les modalités d'acquisition

L'acquisition de ressources en ligne consiste à contracter des licences lesquelles donnent le droit d'accès, en général temporaire, à des fichiers physiquement hébergés à l'extérieur de la bibliothèque. Ainsi, la notion d'accès vient remplacer celle de propriété (Schaeffler 2009, p. 261). Cette forme de « dépossession » implique pour les bibliothèques la disparition de la fonction de conservation mais également une perte totale des collections en cas de rupture de contrat. Aussi, l'acquisition de contenus numériques en ligne dépasse en complexité l'acquisition de supports physiques. En effet, elle nécessite la clarification d'un certain nombre de modalités techniques ainsi que la mise en œuvre de procédures juridiques et institutionnelles (Colcanap 2009, p. 139). De plus, une décision d'acquisition de ressources en ligne engage généralement pour une durée plus ou moins longue et les enjeux financiers sont par conséquent plus importants.

Deux types d'acquisitions sont ainsi possibles pour les collections numériques en ligne : l'achat de contenus sous forme de fichiers avec droits attachés ou, plus

fréquent, la souscription à un abonnement permettant d'accéder à des offres en ligne. Dans ce deuxième cas, la bibliothèque ne paie donc pas pour le contenu mais pour un service. Les différentes formules proposées sur le marché ainsi que les droits attachés aux offres impliquent des négociations entre bibliothèques et fournisseurs lors de l'établissement du contrat.

3.1.1 Le modèle économique de la VOD

Dans une édition DVD, le risque financier est pris en charge par l'éditeur lequel investit en achat de droits ainsi qu'en coûts de fabrication et de pressage. Les coûts fixes sont donc les mêmes quel que soit le succès commercial de l'édition. Dans l'édition VOD en revanche, l'investissement principal concerne la mise en œuvre et la maintenance de l'infrastructure de distribution. Individuellement, les frais de mises à disposition d'un programme ne sont alors que de quelques dizaines d'euros. Or, si la mise à disposition d'un programme peut se faire à moindre frais, par la suite, chaque consommation de la vidéo induit des coûts de bande passante pour l'éditeur. C'est pourquoi une bibliothèque proposant une offre au travers d'un service de VOD peut être amenée à verser une redevance aux ayants droit et participer aux coûts liés à la bande passante pour chaque visualisation d'une même vidéo. (Lanoé 2009, p. 88-89)

3.1.2 Les modèles tarifaires des services de VOD

Si en théorie les bibliothèques ont la possibilité de négocier avec n'importe quel éditeur de service de VOD, dans la pratique, la souscription à une offre commerciale non-adaptée à l'usage spécifique des bibliothèques semble difficile. (Phalippou 2013, p. 89-92)

Les trois principaux modèles tarifaires suivants sont donc actuellement proposés aux bibliothèques :

L'achat de fichiers avec droits attachés : l'établissement achète les fichiers ainsi que les droits de prêt, de consultation sur place et/ou de projection publique. Dans ce cas, l'établissement prend généralement en charge le développement de l'interface, l'hébergement des fichiers et la maintenance du service. L'avantage de ce modèle est que le coût de la ressource n'augmente pas avec le nombre de consultations, par contre il s'avère beaucoup trop lourd à gérer pour un établissement individuel et de taille modeste (Phalippou 2013, p. 89-92). A noter qu'il existe aujourd'hui des plateformes de VOD lesquelles permettent aux bibliothèques d'intégrer leurs propres fichiers audiovisuels.

Le paiement à l'acte : l'hébergement et la gestion des fichiers sont assurés par l'éditeur du service. L'établissement paie alors un crédit pour un certain nombre de consultations sur une période donnée. L'avantage de ce système est que seules les consultations effectives sont facturées. La bibliothèque peut donc proposer à moindre frais (et risque) des films peu demandés par le public mais dont les contenus répondent aux critères de la politique d'acquisition. En revanche, en cas de succès d'une ressource, chaque consultation entraîne une croissance exponentielle de son coût. (Phalippou 2013, p. 89-92)

En plus des frais de mise en service et de maintenance de la plateforme, les bibliothèques doivent donc s'acquitter d'un abonnement forfaitaire annuel donnant accès à un nombre défini de crédits, lesquels sont alors déduits lors de chaque visionnage. Ce modèle tarifaire oblige ainsi les bibliothécaires de procéder à une estimation des besoins, avec toutefois le risque de sous- ou surévaluer le potentiel succès de l'offre. (León y Barella 2013, p. 40)

Le paiement forfaitaire : l'hébergement et la gestion des fichiers sont assurés par l'éditeur du service. Le coût de chaque ressource est fixe et n'augmente donc pas en fonction du nombre de consultations. Ce modèle offre ainsi les avantages techniques du modèle du paiement à l'acte ainsi que les avantages tarifaires de l'achat de fichiers avec droits attachés. (En 2013 le paiement forfaitaire se limitait généralement à la consultation sur place et pour un nombre de licences prédéfini) (Phalippou 2013, p. 89-92). Pour l'accès à distance, les abonnements annuels peuvent être plafonnés sur le nombre d'inscrits au service et le nombre de visionnages.

3.1.3 Les consortiums

La mutualisation traditionnelle des abonnements par le biais des prêts entre bibliothèque n'étant plus possible avec des contenus électroniques sous licence, certaines bibliothèques, pour faire face aux coûts importants, se sont regroupées dans le but d'obtenir de meilleurs prix et de meilleures conditions. « C'est en effet la négociation des licences d'accès à du contenu électronique qui est au cœur d'une nouvelle coopération entre les bibliothèques, agissant en tant que groupe de consortium ». Un consortium peut donc « être défini comme l'acquisition mutualisée et coordonnée de manière centralisée de droits d'accès aux ressources numériques [...] »⁴ (Schaeffler 2009, p. 261).

⁴ Le Consortium des bibliothèques universitaires suisse gère des licences spécifiquement et exclusivement dans les domaines scientifiques.

En France, l'association *RéseauCaref*⁵- anciennement Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne (CAREL), aujourd'hui Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques - négocie « des tarifs et des licences de ressources électroniques adaptées aux missions des bibliothèques de lecture publique » (Carbone, Antonutti 2009, p. 98). Dans les domaines de l'image et du son, *RéseauCarel* négocie plus d'une dizaine d'offres de musique et de VOD.

3.2 Les modalités d'accès

L'accès peut être local ou distant et nécessite, dans le cas de contenus proposés par des éditeurs commerciaux, une identification de l'utilisateur afin de permettre aux fournisseurs de contrôler les connexions ouvrant droit à une rémunération.

L'accès local par reconnaissance d'adresses IP : les ressources sont accessibles uniquement sur place depuis des postes de la bibliothèque. L'identification se fait alors par l'enregistrement, sur le serveur du fournisseur, des adresses IP (Internet Protocol) des postes utilisateurs de la bibliothèque (dans le cas d'installations en réseau il peut s'agir d'une machine en amont de ces postes, tel qu'un Proxy). (Cazenobe 2010, p. 90)

L'accès distant par connexion identifiée : les ressources sont accessibles depuis n'importe quel ordinateur, grâce à l'accès au service du fournisseur au moyen de l'inscription d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

L'accès via un réseau privé virtuel (VPN) : le VPN est un système permettant de créer un lien direct entre des ordinateurs distants en créant un tunnel entre eux. Les ordinateurs connectés au VPN sont ainsi sur le même réseau local virtuel. Ce système permet également de contourner les restrictions géographiques de certains services proposés sur Internet (Réseau privé virtuel 2016)

Du fait de la multiplication des abonnements souscrits par la bibliothèque auprès de différents prestataires, l'accès aux différentes ressources nécessite plusieurs identifications. Selon René Phalippou (2013, p. 91), cela « peut constituer un obstacle à la généralisation de cette pratique. »

3.3 Les politiques documentaires

Les ressources électroniques n'étant pas des documents isolés mais à la fois des ressources et des services, l'offre de musique et de vidéo en ligne rend plus complexe la mise en œuvre des politiques documentaires dont l'objectif premier reste la

⁵ <http://reseaucaarel.org/>

constitution et l'accroissement de collections cohérentes⁶ à destination d'un public défini. (Carbonne 2009, p.10)

Ayant pour mission de donner accès à des collections pluralistes, les bibliothèques proposent certaines œuvres à valeur culturelle et artistique importante mais à faible rendement économique. Elles soutiennent ainsi un marché de niche de l'édition CD et DVD dont les fournisseurs spécialisés leur permettent de maîtriser les collections en toute indépendance (Palesse, De Lépinay 2012). Les services en ligne n'offrent généralement pas autant de liberté :

« La notion même de collection – constituée par des choix et des rejets – devient en effet de plus en plus floue tant l'offre dématérialisée semble tributaire des bouquets et des offres globales imposées par des éditeurs : offre bridée à un ou quelques éditeurs, mise en avant des œuvres les plus populaires. »

(León y Barella 2013 p. 25)

En revanche, ne se limitant pas aux œuvres ayant fait l'objet d'une édition sur support physique⁷, l'offre en ligne propose un choix bien plus large et la sélection de titres régulièrement enrichie ou renouvelée permet d'assurer une meilleure rotation et actualisation des collections.

Toutefois, si la mise à disposition des programmes peut se faire à faible coût pour les services de VOD, les coûts de stockage ne sont pas négligeables et « à terme, le risque est réel de déréférencement chez certains éditeurs ». (Lanoé 2009, p. 89)

De façon générale, le succès des offres à distance ne dépend pas seulement de la qualité des contenus proposés mais aussi de leur simplicité d'accès,

- authentification unique sur le portail de la bibliothèque pour accéder à l'ensemble des contenus,
- présentation claire des ressources,
- intégration des collections au catalogue,

ainsi que de l'efficacité de la médiation assurée par les bibliothécaires (Aubert 2015, p.43). Aussi :

« Une mise en cohérence apparaît indispensable pour en faciliter l'usage et surtout clarifier l'offre de la bibliothèque qui ne peut demeurer éclatée sur les sites de différents éditeurs. »
(Phalippou 2013, p. 91)

⁶ « L'idée de cohérence est centrale quand on aborde la question de la constitution et du développement des collections. » (Cazenobe 2010, p.103)

⁷ « L'économie du cinéma fait que seuls les films les plus viables économiquement peuvent prétendre à être édités en DVD » (Palesse, De Lépinay 2012)

3.4 La médiation

De par leur dématérialisation, les contenus en ligne « restent invisibles tant qu'ils n'ont pas été trouvés par le lecteur [...] » (Tuleu 2013, p.139). Ils nécessitent par conséquent un important travail de valorisation.

La notion de médiation désigne ici l'intervention humaine qui vient accompagner le public dans ses découvertes et faciliter son accès à la culture. Les différents réseaux sociaux, forums de discussion et sites de partage témoignent du besoin de médiation sur Internet. Le besoin de conseils et de repères ne disparaît ainsi pas avec la dématérialisation des œuvres mais, au contraire, augmente avec la masse de données disponibles sur le web. (Cazeneuve 2015, p. 54)

La médiation est donc aujourd'hui une valeur ajoutée face à la surabondance de l'information (Calenge 2015, p. 15), d'où l'intérêt pour les bibliothèques de publier un blog présentant des sélections musicales ou de diffuser des playlists. Quant aux plateformes de VOD, la possibilité d'y proposer des sélections et d'y ajouter des compléments semble essentielle pour remplir une fonction de médiation. Aussi, il est « nécessaire de mener des actions autour des contenus numériques, afin de ne pas être un simple relais « gratuit » d'une offre commerciale » (León y Barella 2013 p. 40).

Alors que les modes d'écoute évoluent et que les disques sont abandonnés pour des fils musicaux ou des listes de lecture, ces derniers « seront de plus en plus le résultat d'outils de recommandation plus ou moins évolués auxquels nous sommes en train, lentement mais sûrement, de laisser les commandes » (Bouton 2014). Le même constat peut être fait pour la vidéo. Si les enjeux de la recommandation sont stratégiques pour les plateformes commerciales (lesquelles utilisent la recommandation comme facteur concurrentiel) et économiques pour les ayants droit (lesquels souhaitent être recommandés pour être diffusés le plus possible), le troisième enjeu est culturel (Bouton 2014) et les bibliothèques ont ici un rôle important à jouer.

Selon Axel Dauchez, président du service d'écoute de musique en streaming *Deezer* :

« Ce qui a de la valeur aujourd'hui, c'est le temps et l'exposition, la visibilité. Tout est (ou sera) disponible mais tout n'est pas visible, visité. Entre les deux il y a la médiation. »
(Dauchez, cité dans Rettel 2012, p. 76)

4. La musique en bibliothèque

Quand en 1977 la *Bibliothèque publique d'information (Bpi)* de Paris propose des collections musicales à écouter sur place, ce service rencontre immédiatement un vif succès. Les usagers guettaient alors les nouvelles parutions dans les bacs et patientaient parfois des heures pour écouter un disque.

A partir des années 1980, avec l'apparition du Compact-Disc, les dispositifs d'écoute se sont généralisés dans les foyers de même que l'offre de musique en bibliothèque. En effet, ce nouveau support a facilité le prêt à domicile de musique enregistrée et les publics se sont diversifiés.

En 1998 paraissent les premiers programmes de partage de fichiers audio et les services de musique en ligne se sont multipliés par la suite. Les bibliothèques ont alors peu à peu été délaissées par certains publics, lesquels trouvaient désormais leurs sources musicales sur Internet.

Orientées sur une logique de collections et de support, les bibliothèques ont ainsi depuis un certain temps beaucoup de mal à redéfinir leur politique d'offre musicale et notamment en raison des mutations rapides des modes de consommation mais également de l'instabilité juridique de la diffusion de la musique numérique. (Oulc'hen 2014)

Aussi sont-elles devenues ces dernières années « de véritables laboratoires d'expérimentations de toutes sortes » afin de « faire face intelligemment à la baisse des prêts de musique [...] » (Theureau 2013)

4.1 Les bornes d'écoute et de téléchargement

Afin d'adapter leur offre aux nouvelles pratiques d'écoute, certaines bibliothèques en France ont, dans un premier temps, mis à la disposition de leurs usagers des bornes d'écoute et de téléchargement de musique libre. Il s'agit de dispositifs interactifs (aujourd'hui généralement avec écrans tactiles) permettant la promotion de musique sous licence libre ou entrée dans le domaine public. L'offre peut être composée de collections numérisées par la bibliothèque et/ou de fonds proposés par les distributeurs de bornes. Les usagers ont ainsi la possibilité de télécharger la musique sur différents types de supports tels que clés USB ou smartphones.

Actuellement, les principaux fournisseurs de bornes dédiées à l'écoute et au téléchargement en bibliothèque sont *Cristal Zik* (effectue aussi la numérisation des CD) et *doob*.

Ainsi, pour exemple, 300 CD de la scène locale de Nancy ont été numérisés par *Crystal Zik*⁸ en 2011 puis ont été mis à disposition des usagers sur une borne d'écoute et de téléchargement de la médiathèque. Les plus intéressés semblaient alors être les artistes locaux lesquels espéraient toucher un public plus large que celui de leurs concerts (Neveux 2011).

Un autre exemple est celui de la médiathèque de Gradignan, laquelle propose depuis 2007 la première borne *Automazic* (devenue plus tard *doob*⁹) pour la consultation et la copie de musiques sous licences libres. Les objectifs de la médiathèque étaient alors de « représenter tout un courant musical passé sous silence, quasi-absent des radios, des majors ou des disquaires » afin de « témoigner de l'activité musicale de multiples artistes et rendre visible tout un pan musical présent sur internet et peu présent sur le secteur marchand » (Peignon 2011).

En 2011, la médiathèque de Gradignan présente un bilan très positif de l'expérimentation autour de la borne devenue partie intégrante des fonds et entièrement adoptée par le public (Peignon 2011). Aujourd'hui, la borne *doob* permet à la médiathèque de proposer à ses usagers une offre de streaming complémentaire à celle des collections physiques et d'enrichir ainsi son catalogue.

Actuellement, plusieurs bibliothèques en France proposent les bornes *doob* cependant leur succès dépend principalement de la forte implication des équipes en place et du travail d'accompagnement pour les faire connaître et utiliser. (Galaup 2012a)

Les bornes d'écoute et d'échange sont donc des outils de promotion dont la réussite peut fortement varier d'une région à l'autre et dont la visibilité nécessite toutefois un engagement plus ou moins important de la part des bibliothécaires.

4.2 L'offre en ligne

4.2.1 Les sites de téléchargement

Comme alternative à l'écoute et au téléchargement sur place, certaines bibliothèques proposent également un lien vers le site web *Dogmazic*¹⁰, une plateforme de téléchargement de musique libre créée en 2004 et gérée par l'association *Musique Libre !*

Les bibliothèques peuvent utiliser, diffuser et promouvoir des œuvres musicales sous licence libre. Alors que la plupart des sites de téléchargement légaux sont des sites

⁸ <http://www.cristalzik.com/>

⁹ <http://doob.fr/>

¹⁰ <http://play.dogmazic.net/>

commerciaux, il s'agit ici d'un site lequel les bibliothèques peuvent proposer à leurs usagers pour le téléchargement gratuit de musique.

4.2.2 Les plateformes de streaming

Le streaming à la demande étant le premier modèle de consommation de musique, plusieurs bibliothèques proposent aujourd'hui à leurs usagers un accès à des catalogues en ligne et notamment au travers de partenariats avec des services de streaming musical.

4.2.2.1 musicMe

En juin 2011 débutait le projet *Univers musical des médiathèques alsaciennes* (Umma) en partenariat avec la société *musicMe*, une plateforme d'écoute de musique en ligne. Il s'agissait alors d'une expérimentation regroupant une quinzaine de bibliothèques de la région Alsace et dirigée par quatre structures : la bibliothèque départementale (BDP) du Haut-Rhin, la BDP du Bas-Rhin, la Communauté urbaine de Strasbourg et la ville de Mulhouse.

La société mettait ainsi son catalogue à disposition des bibliothèques et de leurs usagers, lesquels pouvaient alors accéder à distance à l'offre en ligne. Il était également possible pour les bibliothèques de composer et diffuser sur le portail des radios thématiques et d'y ajouter leurs propres collections de groupes locaux. Chaque réseau disposait donc d'une plate-forme musicale personnalisée.

Dans un premier temps, le coût était basé sur le nombre de morceaux écoutés et par la suite sur le nombre d'inscrits utilisateurs, afin de permettre aux bibliothèques d'établir un budget prévisionnel précis. Cependant, avec un « ticket d'entrée » à 4'000 euros pour 250 inscrits, le montant total pouvait dépasser le budget d'acquisition de CD de certaines bibliothèques. C'est pourquoi, toutes n'ont pas donné suite à l'expérimentation dont le budget total aura été de 40'000 euros (50% du montant était alors pris en charge par le ministère de la culture). A noter que le type de médiathèques concernées par l'expérimentation allait d'une médiathèque de 1'900 habitants à plus de 270'000 habitants pour Strasbourg.

Avec plus de 150'000 écoutes et près de 1'300 inscrits en 18 mois, le projet représente pourtant un succès et quelques-unes des bibliothèques ont par la suite instauré un partenariat régulier avec la société *musicMe*. (Lelong 2012)

A l'issue de ce projet, la société a développé l'offre à destination des bibliothèques *musicMe Pro*¹¹ dont le catalogue rassemble aujourd'hui plus de huit millions de titres de musiques actuelles et grands standards des majors de l'industrie (Universal, Warner, Sony) ainsi que de labels indépendants. Aussi, les médiathèques du Bas-Rhin¹² et la Communauté urbaine de Strasbourg¹³ proposent actuellement toujours une offre en partenariat avec la société.

4.2.2.2 1D touch

A l'écart des majors, le concept de *1D touch*¹⁴ - initié en 2010 par la fédération française de labels indépendants CD1D (Claquin 2014) – a séduit un certain nombre de bibliothèques en France.

Afin de proposer des alternatives aux principaux services de streaming (*Deezer*, *Spotify* ou encore *musicMe*), artistes, labels, médiathèques, salles de concerts et radios associatives se sont réunis pour développer une plateforme de « streaming équitable ». (1D touch 2014)

Géré depuis 2014 par une société coopérative d'intérêt collectif (Claquin 2014), *1D touch* reverse aux ayants droit 65% des sommes brutes collectées. De cette part, 10% alimentent un fonds de soutien et 15% sont reversés, sous forme de forfait, à chaque producteur pour la mise en ligne de sa production (même si celle-ci n'est jamais écoutée). Les 40% restants sont distribués en fonction des statistiques d'écoute, chaque écoute étant rémunérée de la même manière, indépendamment de la notoriété de l'artiste ou de son producteur. (Monsieur MO 2014)

Les objectifs de la société coopérative sont donc les suivants :

« mettre en avant, grâce aux nouvelles technologies, les créations indépendantes et la « touche » souvent singulière qui les caractérise, tout en proposant une réflexion sur une juste rémunération des créateurs susceptible de soutenir le renouvellement de la création et une diversité des expressions artistiques. »
(1D touch 2014)

Ainsi, le service propose un catalogue de plus d'un million de titres, 68'000 artistes et 11'000 labels indépendants du monde entier et de tous les genres (1D touch 2014). L'offre peut être consultée sur place via des bornes d'écoute tactiles installées dans les lieux partenaires (bibliothèques, salles de concerts et autres institutions culturelles) ou à distance, sur tout appareil connecté, pour les personnes inscrites auprès d'une de ces structures.

¹¹ <http://www.musicme-pro.com/>

¹² <http://mediason67.mt.musicme.com/#/musique/>

¹³ <http://strasbourgetcus.mt.musicme.com/#/musique/>

¹⁴ <http://1dtouch.com/>

La page d'accueil de la plateforme pouvant être éditorialisée, les usagers accèdent dans un premier temps à des playlists et des mises en avant proposées par la bibliothèque dont ils sont adhérents. La coopérative travaille également avec des sociétés issues de l'institut de recherche IRCAM afin de créer un système de recommandation d'écoute basé sur les appréciations de l'utilisateur ainsi que sur une analyse des morceaux. (Blanc 2016)

« Les publics ciblés sont les amateurs de musiques, les « curieux » de contenus culturels non formatés, les jeunes de 15-25 ans, les lieux de médiation artistique et culturelle et les collectivités territoriales soucieuses de défendre la diversité culturelle. »
(Monsieur Mo 2014)

Afin d'offrir un accès à leurs usagers, les lieux partenaires versent donc une contribution créative à la société coopérative, sous forme d'abonnements mensuels. Le montant varie en fonction des services, du nombre d'utilisateurs et des catalogues proposés, allant de 99 à 299 Euros par mois et plus selon les contenus ajoutés au dispositif. (Claquin 2014)

En proposant le service *1D touch*, les bibliothèques soutiennent les artistes ainsi que les labels indépendants lesquels sont aujourd'hui plus facilement diffusés en ligne alors que le marché physique devient de plus en plus étroit.

4.2.2.3 Cité de la Musique de Paris

Il s'agit d'un site institutionnel proposant un accès aux collections en ligne de la *Cité de la Musique - Philharmonie de Paris*, un établissement public construit en 1995 et dont les activités sont regroupées selon trois missions : la diffusion (les salles de concerts), le patrimoine (le Musée) et la transmission (le pôle pédagogique et documentaire) (Serra 2009, p. 95).

Depuis son ouverture en 2005, la Médiathèque de la *Cité de la musique*, très investie dans l'usage des technologies, est pionnière pour la conservation et le traitement documentaire du patrimoine enregistré en audio ou en vidéo dans les salles de l'établissement (Equipe de la médiathèque de la Cité de la musique 2014). Ses objectifs sont alors :

« rendre accessible les archives sonores et audiovisuelles de la Cité de la musique [...] et donner au public des outils pédagogiques pour découvrir et mieux apprécier ces musiques. Autrement dit : conserver et diffuser la mémoire artistique de l'institution et participer à l'éducation artistique et culturelle des publics. »
(Serra 2009 p. 96)

En 2007, la *Cité de la musique* développe une offre de ressources en ligne spécialement dédiée aux usagers des établissements publics à vocation culturelle et éducative. Aujourd'hui, ce sont plus de 45'000 références (archives audio et vidéo des

concerts, photographie des instruments du musée, dossiers pédagogiques, guide d'écoute...) que la médiathèque propose pour l'approfondissement des connaissances en matière de musique. Afin de valoriser ces contenus, des accès personnalisés tels qu'une frise chronologique pour sélectionner des œuvres de musique classique ou une carte du monde pour la navigation dans les musiques traditionnelles sont également proposés.

Au travers d'une authentification unique depuis le portail d'une bibliothèque abonnée à l'offre *media.citedelamusique.fr*¹⁵, les adhérents bénéficient d'un accès à distance, en direct ou en VOD, à l'intégralité des concerts enregistrés à la *Cité de la Musique – Philharmonie de Paris* ainsi que des interviews et des reportages sur des événements artistiques. La médiathèque de la *Cité de la musique* diffuse également des concerts sur le site *citedelamusiquelive.tv*¹⁶ et propose des ressources numériques dédiées à l'enseignement, disponibles pour les professeurs sur *education.citedelamusique.fr*¹⁷.

Les métadonnées des ressources de la *Cité de la musique* peuvent être récupérées et intégrées au catalogue des établissements abonnés. Toutefois, la richesse de l'offre nécessite un accompagnement de l'utilisateur et donc une appropriation des contenus par le personnel des structures abonnées afin d'assurer une médiation en ligne ainsi que sur place. C'est pourquoi, une formation d'une demi-journée est dispensée aux bibliothécaires et des outils de communication (tracts, affiches, jaquettes, lettres d'information, réseaux sociaux) pour la valorisation et le partage des ressources en ligne leur sont mis à disposition. Il est également possible pour les établissements d'animer leurs espaces et leurs conférences avec des projections sur grand écran des concerts enregistrés à la Cité de la musique ; les accords passés avec les sociétés de gestion collective permettent en effet la diffusion des ressources dans l'intégralité et sans aucune limitation. (Equipe de la médiathèque de la Cité de la musique 2014)

4.2.2.4 BnF Collection

En 2013, la *Bibliothèque nationale de France* lance *BnF Collection Sonore*, un projet de numérisation et de mise en ligne de ses collections de vinyles. En avril 2015, plus de 10'000 albums sont accessibles gratuitement en streaming sur des sites tels que *YouTube* et *Dailymotion* (avec la possibilité de s'abonner aux différentes chaînes proposées par la BnF) ainsi que *Deezer* et *Spotify* ou téléchargeables sur des sites payants tels que *iTunes*, *Qobuz* et *amazon.fr*. Les titres, enrichis en métadonnées, sont répertoriés selon différentes thématiques : Chansons française et francophones,

¹⁵ <http://media.citedelamusique.fr>

¹⁶ <http://www.citedelamusiquelive.tv>

¹⁷ <http://education.citedelamusique.fr>

Classique et Opéra, Collection Enfants, Jazz et Blues, Librairie sonore, Variété internationale, Collection World (BnF 2015).

Aujourd'hui, l'offre numérique *BnFcollection.com*¹⁸ propose, en partenariat avec *Médiathèque Numérique*¹⁹ (un service à destination des bibliothèques né de la fusion d'*Arte VOD* et *UniversCiné*), un accès illimité à *BnF Collection Sonore* pour les usagers des bibliothèques abonnées.

Le catalogue comprend tous les disques diffusés sur le territoire français de 1947 à 1962 et conservés à la Bibliothèque Nationale de France, soit plus de 45'000 albums numérisés par la BnF. Il est possible pour les abonnés de créer des playlists ou de sélectionner des coups de cœur et la plateforme peut être éditorialisée par les bibliothécaires pour des suggestions musicales. (Réseau Carel)

4.2.3 Les playlists et webradios

Toutes deux sont des sélections de morceaux de musique diffusées sur Internet. Elles permettent aux bibliothèques de promouvoir certains genres musicaux ou de valoriser leurs collections physiques. En créant leur propre playlist ou webradio, les bibliothécaires ont également la possibilité de proposer des sélections construites autour de thématiques. Ces outils de diffusion et de médiation sont généralement gratuits et de nombreuses variantes sont proposées sur Internet (par exemple *YouTube*, *Deezer* ou *Spotify* pour la création et le partage de playlists et *MusicMe Pro* pour la publication de webradios²⁰.)

4.2.4 Les blogs thématiques

Outils de diffusion et de partage d'information, les blogs thématiques permettent aux bibliothécaires de mettre leur expertise à disposition des internautes et de susciter des interactions auprès de communautés d'intérêt, au-delà des usagers des bibliothèques. (Dujol 2013, p. 63)

Contrairement aux blogs généralistes ou d'animation, les contenus des blogs thématiques ne sont pas spécifiques à une bibliothèque, c'est pourquoi ils sont souvent proposés et alimentés par un réseau de bibliothèques (Dujol 2013 p. 63). Ce travail collaboratif permet ainsi de pallier le manque de moyens de certaines bibliothèques.

¹⁸ <http://www.bnfcollection.com>

¹⁹ <https://portal.mediatheque-numerique.com/>

²⁰ <http://www.musicme-pro.com/#!webradios/wrkqh>

Ainsi, le blog collaboratif français *Ziklibrenbib*²¹, consacré aux musiques en libres diffusion, présente régulièrement une sélection d'albums accompagnée d'une chronique et d'un morceau d'écoute. La bibliothèque municipale de Grenoble propose également des chroniques et des morceaux à écouter sur son blog musical *bmo*²² de même que les médiathèques de Dole sur leur blog *Mediamus*²³.

« Cette production de contenu à valeur ajoutée par des bibliothécaires à travers des blogs thématiques est une véritable force à l'heure où beaucoup d'utilisateurs internautes se perdent dans la jungle informationnelle et sont demandeurs de recommandations, de pistes à explorer. »
(Dujol 2013, p. 63)

4.3 La BiblioBox

Il s'agit d'un dispositif de partage de fichiers tombés dans le domaine public ou placés sous licences libres. Inspiré par les radios pirates et le mouvement de la culture libre, ce projet réunit « des bibliothécaires, des passionnés d'informatique, des personnes qui militent pour la diffusion des savoirs et de la connaissance, toutes celles et ceux qui défendent le partage entre individus. ». (BiblioBox 2014)

La BiblioBox²⁴ génère un réseau auquel l'utilisateur se connecte en WiFi via un smartphone, une tablette ou un ordinateur portable afin de télécharger gratuitement et sans aucune identification les contenus disponibles sur la Box (films, musiques, jeux vidéo, e-books...) (BiblioBox 2014). La BiblioBox est un dispositif nomade ne nécessitant pas de connexion Internet et fonctionnant grâce à un routeur et une clé USB. (BiblioBox 2015)

Le projet initial est dans une logique du DIY (Do It Yourself) cependant il est possible de commander les BiblioBox en ligne sur le site de LibraryBox²⁵. Aucune ressource d'origine n'est fournie, les contenus sont entièrement choisis puis ajoutés sur la Box par les bibliothécaires, lesquels peuvent alors « jouer leur rôle de médiateur et de facilitateur d'accès ». (BiblioBox 2014)

4.4 Les vinyles

Le vinyle connaît un regain d'intérêt depuis plusieurs années ainsi, en 2014, plusieurs bibliothèques de France, dont la BPI, proposaient un service de consultation et de prêt de disques vinyles, mélangeant rééditions et nouveautés.

²¹ <http://www.acim.asso.fr/ziklibrenbib/>

²² <http://bmo1.bm-grenoble.fr/>

²³ <http://mediamus.blogspot.ch/>

²⁴ <http://bibliobox.net/>

²⁵ <http://librarybox.myshopify.com/collections/all>

Il s'agissait alors essentiellement d'expérimentations et de tentatives pas toujours concluantes. Aussi, selon René Vander Poorte (2014), membre du projet Vinyle de la Médiathèque de Cavailon : « le vinyle n'est pas « La » solution à l'érosion des prêts de musique. Il n'y a pas de solution unique permettant cela, mais un foisonnement d'initiatives ». En effet, dans un contexte de baisse d'affluence, le projet Vinyle avait été lancé dans l'intention d'attirer du public et de faire découvrir le fonds de la médiathèque dans son intégralité, avec le vinyle comme outil de médiation. (Vander Poorte 2014)

4.5 Les services de pratiques musicales

Depuis les années 1990, la fréquentation de l'espace Musique de la *Bibliothèque publique d'information (Bpi)* a sensiblement baissé cependant le service de pratique musicale de la bibliothèque rencontre encore un certain succès. En effet, la mise à disposition de deux pianos ainsi que de partitions semble répondre à une demande des usagers. Rassemblant un public très varié (publics en situation de fragilité sociale, actifs, étudiants, retraités...) ce service permet à la bibliothèque de remplir sa fonction de lieu de rencontre et d'échange (Oulc'hen 2014). Aussi, selon Xavier Galaup (2014) :

« les bibliothèques ne peuvent plus se contenter d'être des simples stocks de documents car internet apparaît, à tort, comme meilleur qu'elles dans ce domaine. En devenant des troisièmes lieux²⁶ où les gens se rencontrent et pratiquent la culture, les bibliothèques redonneront, d'une part, du sens à leur collection et, d'autre part, redeviendront utiles à la communauté en ouvrant ainsi non seulement un espace de rencontre et de débat mais aussi un espace pour rêver et imaginer des possibles. »
(Galaup 2014)

²⁶ Terme souvent attribué aux bibliothèques, « le troisième lieu [...] se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. » (Servet 2010)

5. La vidéo en bibliothèque

Lorsqu' à son ouverture, en janvier 1977, la *Bibliothèque publique d'information (Bpi)* de Paris proposait 800 films documentaires sur vidéocassette ainsi que 14 moniteurs équipés de casques pour la consultation sur place, ce service représentait une réelle nouveauté et suscitait un véritable engouement auprès des usagers. En effet, pour la première fois, il leur était possible de choisir les films qu'ils souhaitaient visionner, alors qu'habituellement ceux-ci étaient imposés par les programmations des chaînes de télévision ou de salles de cinéma (Blangonnet 2010, p. 28).

Quelques années plus tard (début des années 1990) sont apparues les premières vidéothèques de prêt de cassettes VHS dont l'innovation principale portait alors sur les modalités juridiques et économiques : les vidéos se vendaient désormais avec les droits attachés au support, les droits d'usages étant cédés uniquement à l'organisme acquéreur lequel n'était pas autorisé à rétrocéder ces droits (Brunier 2010, p. 32).

Dès le milieu des années 1990, le DVD remplace peu à peu la VHS et l'offre audiovisuelle s'est généralisée dans les bibliothèques publiques. Tout comme la musique, longtemps « considérée comme un simple produit d'appel et non comme un objet culturel en soi » (León y Barella 2013, p. 18), la vidéo a largement contribué au succès des bibliothèques durant plus d'une dizaine d'années.

5.1 Les services de VOD

Depuis 2007, avec la généralisation des accès haut débit et le développement de l'offre en ligne, le marché de la Vidéo à la demande (VOD) connaît une forte croissance (León y Barella 2013, p. 9). Aussi, peu après le lancement de sa plateforme commerciale en 2006, la chaîne de télévision *Arte France* (pôle français de la chaîne franco-allemande *Arte*), consciente de sa mission de service public, développe une des premières offres de VOD à destination des médiathèques (Lanoé 2009, p. 87-88).

Par la suite, de nouveaux services « clés-en-main »²⁷ ont été spécialement conçus pour les bibliothèques, lesquelles sont alors relativement nombreuses à tenter l'expérience de la VOD. Selon une étude de l'association « Images en bibliothèques »²⁸ de 2015, 29% des bibliothèques françaises proposaient une offre de VOD en 2014, contre 12,3% en 2011 (Images en bibliothèques 2015).

²⁷ Comprend la mise en place du service, l'hébergement et la maintenance du site

²⁸ Association nationale des médiathèques pour le cinéma et l'audiovisuel rassemblant un réseau de près de 600 médiathèques adhérentes <http://www.imagesenbibliotheques.fr/>

Si en 2013 de nombreuses bibliothèques « demandent la fin du paiement à l'acte qui bride les bibliothèques et sanctionne le succès et souhaitent le passage à un modèle qui permette aux lecteurs un nombre de consommations illimité. » (León y Barella 2013, p. 55), les accès sont aujourd'hui pour une grande majorité des bibliothèques encore limités à un nombre défini de visionnages par abonné. Ce nombre varie d'une bibliothèque à l'autre, pouvant aller de 3 visionnages tous les trois mois à 8 visionnages ou plus par mois avec des augmentations possibles ponctuellement par exemple durant les vacances ou à l'occasion d'un festival.

5.1.1 Médiathèque Numérique

*Médiathèque Numérique*²⁹ est une plateforme de VOD dédiée aux bibliothèques, proposée par *Arte France* et *UniversCiné* en partenariat avec *TV5 MONDE*. Lancé en 2011, ce service présente l'avantage de disposer de deux offres complémentaires : les documentaires pour *Arte* et des films de fiction indépendants français et étrangers pour *UniversCiné*, un éditeur de VOD grand public. (León y Barella 2013, p. 28)

La plateforme propose pour chaque film un résumé, la fiche artistique et technique ainsi que des photos et des vidéos. Elle peut cependant être modifiée et éditorialisée par les bibliothèques lesquelles ont ainsi la possibilité de valoriser les programmes de leur choix. (León y Barella 2013, p. 31)

Pour exemple les médiathèques de Montpellier³⁰ : après identification de l'utilisateur sur leur portail, celles-ci proposent un accès gratuit à plus de 3'000 films dont les extraits et bandes-annonces peuvent être consultés directement depuis leur catalogue. Chaque usager a droit à 5 films par mois et une fois la demande validée, la vidéo reste disponible durant 30 jours sur le compte de celui-ci et 48 h à compter de la 1^{ère} ouverture du fichier. Le service permet également de poster des commentaires sur son site et de garder un historique des films téléchargés. (Réseau des médiathèques)

Le service *Médiathèque Numérique*³¹ propose, en plus de la VOD, une offre de livres ainsi qu'une offre de musique en streaming (en partenariat avec la BnF) et une offre de BD numérique. Les médiathèques choisissent alors une ou plusieurs offres parmi le bouquet proposé.

²⁹ <http://international.mediathèque-numérique.com/>

³⁰ <https://mediatheques.montpellier3m.fr/Default/video-a-la-demande.aspx>

³¹ <https://portal.mediathèque-numérique.com/>

5.1.2 Médi@thèque Numérique - CVS

Officiellement commercialisée en 2012, *Médi@thèque Numérique*³² de CVS (centrale d'achat pour les vidéothèques) est une plateforme « clé-en-main » de streaming et de téléchargement. Généraliste, elle est un agrégateur institutionnel de contenus venant d'éditeurs très divers, proposant une offre variée dans les domaines de la musique, du cinéma, de la formation et des sciences, des livres et de la presse, de l'enfance et la jeunesse.

La plateforme permet donc aux usagers d'accéder à des contenus très différents sur la base d'une seule inscription. Pour les bibliothèques, le service présente l'avantage de regrouper toutes les offres dans un seul contrat avec un même modèle technique et économique (León y Barella 2013, p.38). CVS permet également d'intégrer des contenus propres et signe des contrats avec des réalisateurs proposés par les bibliothèques (León y Barella 2013, p. 41).

Les bibliothèques ont la possibilité de personnaliser la plateforme tout en mutualisant l'éditorialisation des contenus, selon les principes de partage et de collaboration du Web 2.0. Ainsi, pour exemple : si une bibliothèque n'a pas le temps de commenter un film proposé, elle peut reprendre l'avis d'une autre bibliothèque partenaire. Toujours dans l'esprit des réseaux sociaux, les usagers pour leur part, ont la possibilité de « suivre » d'autres utilisateurs en fonction de leurs goûts. (León y Barella 2013, p. 39)

Une autre fonction proposée par la plateforme est celle de la gestion de l'âge des abonnés au travers du formulaire d'abonnement : les abonnés de moins de 8 ans arrivent directement sur l'espace jeunesse alors que les films interdits aux moins de 18 ans ne sont pas visibles et donc inaccessibles pour les mineurs. (León y Barella 2013, p. 38)

Conscient de l'importance de la médiation des contenus en ligne, le service fournit tous les programmes avec des droits de projection attachés aux fichiers. Les bibliothèques ont donc la possibilité de projeter les films sur place et de mener des actions autour de ces projections (León y Barella 2013, p. 40). Aussi, les plateformes peuvent être renommées par les bibliothèques, pour exemple : *e-Médi@*³³, *La Médi@TIC*³⁴ ou encore *Vir-tu@lia*³⁵.

³² <https://cvs.mediatheques.fr/#accueil>

³³ <http://emediavendee.fr/regarder.aspx>

³⁴ <http://mediatic.mediatheques.fr/>

³⁵ <http://virtualia.mediatheques.fr/#cinema>

5.1.3 adavision – medialib.tv

Depuis 1985, l'ADAV est la principale centrale d'achat de films en France (DVD et Blu-ray) avec droits attachés au support, destinés aux médiathèques. En 2009, l'ADAV crée sa filiale numérique ADAVISION, soutenue par le *Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)* ainsi que de nombreux producteurs et éditeurs (Réseau Carel). Le principe d'acquisition auprès d'ADAVISION est forfaitaire et les films sont achetés pour une durée de 2 à 5 ans avec droits de visionnage illimités (Archimed 2015).

Le service *medialib.tv*³⁶ fournit aux bibliothèques un portail de vidéo à la demande personnalisable et pouvant être entièrement éditorialisé. *Medialib.tv* ne propose pas de catalogue de films, il s'agit d'une solution gérant uniquement l'interface, les accès ainsi que le stockage des vidéos des bibliothèques.

La solution d'*adavision-medialib.tv*³⁷ propose une interface « clé en mains » modulable ainsi qu'un catalogue³⁸ de près de 12'000 titres de divers genres. Les bibliothèques ont en plus la possibilité d'intégrer leurs propres films négociés directement auprès de fournisseurs. Elles gèrent ainsi intégralement l'animation de leur offre en ligne au travers d'éditorialisations et de sélections thématiques.

Le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble propose, en partenariat avec *medialib.tv*, la plateforme *CinéVOD*³⁹ avec un choix de plus de 1'000 films (fictions, documentaires, jeunes publics) pour une durée de 5h par semaine et par abonné. Des extraits des films proposés sont également accessibles sur la plateforme. En parallèle, la plateforme propose, en accès libre et en intégral, des programmes (films de créations, d'archives ou amateurs) lesquels représentent la diversité du patrimoine cinématographique et audiovisuel local (Bibliothèques municipales de Grenoble). Les médiathèques de Villeurbanne⁴⁰ proposent également à leurs usagers un accès à des vidéos en partenariat avec *medialib.tv*.

5.1.4 InstantFlix de IndieFlix

*IndieFlix*⁴¹ est un site de streaming de films indépendants présentés dans différents festivals de films dont celui de Sundance ou encore de Cannes (l'ensemble de l'offre représente près de 2'500 festivals et 85 pays différents). Le service, créé en 2005 par deux réalisateurs et dont le siège est à Seattle (IndieFlix 2016), propose un catalogue

³⁶ <http://medialib.tv/>

³⁷ <http://www.bibliondemand.com/adavision.aspx>

³⁸ <http://showcase.adavision.medialib.tv/>

³⁹ <http://www.bm-grenoble.fr/1655-cinevod.htm>

⁴⁰ <http://www.mediathequesvilleurbanne.medialib.tv/>

⁴¹ <https://www.indieflix.com/browse>

de plus de 8'000 films (courts et longs métrages), animations, documentaires et webséries.

Afin de soutenir le cinéma indépendant, *IndieFlix* verse un montant aux producteurs pour chaque minute de visionnage de leur film sur la plateforme. Les films sont en version originale (principalement en anglais) et peuvent être triés par langues, pays, genre ou festival.

Toute personne peut s'abonner au service de *IndieFlix*, lequel comprend également *InstantFlix*, une offre dédiée aux bibliothèques. *InstantFlix* est proposé par différentes bibliothèques à travers le monde (Etats-Unis, Canada, Australie, Europe) et notamment la London Public Library ainsi que les bibliothèques de Helsinki⁴².

5.2 Les offres gratuites sur Internet

De nombreuses plateformes gratuites de vidéo à la demande proposent des programmes intéressants pour les bibliothécaires. Ces plateformes peuvent être sélectionnées et valorisées sur les portails des bibliothèques, même si leurs consultations sont uniquement autorisées dans un cadre privé (León y Barella 2013, p. 51). Pour exemple : *l'Institut national de l'audiovisuel (Ina)*⁴³ conserve des documents issus de la télévision ou la radio française et propose depuis 2006, en plus de son offre payante, un accès gratuit en ligne à de nombreux documents de ses fonds. (León y Barella 2013, p. 50)

5.3 La BiblioBox

La BiblioBox - dispositif mobile de téléchargement - a déjà été présentée dans le chapitre « 4. La musique en bibliothèque ». Les médiathèques de Montpellier⁴⁴ proposent à leurs usagers des vidéos tombées dans le domaine public ou en licence libre à récupérer librement sur la BiblioBox.

⁴² <http://www.helmet.fi/en-US/eLibrary>

⁴³ <http://www.ina.fr/>

⁴⁴ <https://mediatheques.montpellier3m.fr/DEFAULT/video-a-la-demande.aspx>

6. L'offre en ligne des bibliothèques en Suisse

Si les e-books sont aujourd'hui proposés par de nombreuses bibliothèques et notamment au travers des plateformes *Numilog*, *PNB/Cantook* ainsi que *Onleihe*, l'offre de musique et de films en ligne ne s'est pas généralisée au niveau national.

6.1 Les services de musique et de vidéo en ligne

6.1.1 Onleihe

Lancée en 2007 (Muller 2014) par le principal fournisseur allemand *divibib* (digitale virtuelle bibliotheken), la plateforme généraliste *Onleihe*⁴⁵ est aujourd'hui le portail de référence du prêt numérique en bibliothèques en Allemagne.

Actuellement utilisée par plus de 2'700 bibliothèques germanophones, dont certaines en Autriche ainsi qu'en Suisse, la plateforme propose aussi bien des livres numériques que de la musique, des vidéos, des livres audio ou encore des revues, soit dans l'ensemble plus de 150'000 titres électroniques issus de plus de 6'000 éditions différentes. Le catalogue dispose également d'une application mobile et gratuite développée par *divibib* (divibib).

Différents modèles de licences sont proposés par *divibib* :

- dans le premier cas, selon le principe du prêt physique, l'exemplaire ne peut être emprunté que par une personne à la fois,
- la deuxième option permet le prêt à plusieurs abonnés à la fois pour un document proposé depuis plus de deux ans,
- le troisième modèle autorise le prêt de documents récents à plusieurs abonnés à la fois.

A noter que dans un premier temps, toutes les ressources étaient disponibles uniquement en téléchargement mais depuis peu, musique, vidéos et livres audio ne sont consultables qu'en streaming⁴⁶.

Du côté des bibliothèques germanophones en Suisse, quelques 280 bibliothèques regroupées en différents réseaux proposent l'offre en ligne de *Onleihe*. Ainsi, en plus des e-books, les réseaux *dibios*⁴⁷ (Digitale Bibliothek Ostschweiz), *DiBiZentral*⁴⁸ (Digitale Bibliothek Zentralschweiz) ainsi que *e-kb*⁴⁹ (Kantonsbibliothek Baselland

⁴⁵ <http://www.divibib.com/>

⁴⁶ <http://www.userforum.onleihe.de/index.php/Thread/10789-Weitere-Nutzung-von-eAudios-eMusic-und-eVideos-nach-dem-15-07-2016/?postID=42687#post42687>

⁴⁷ <http://www.dibios.ch>

⁴⁸ <http://www.dibizentral.ch>

⁴⁹ <http://www.e-kbl.ch>

digital) offrent également à leurs usagers l'accès en streaming à un certain nombre de films et de musiques de divers genres.

6.1.2 Naxos Music Library – La Discothèque Numérique Naxos

Naxos⁵⁰ est un label de disques et de DVD de musique classique fondé à la fin des années 1980. Pionnier dans la numérisation intégrale de catalogues, Naxos a été le premier label classique à figurer sur *iTunes* (Hillériteau 2012).

En 2002, le label lance sa première plateforme de streaming *Naxos Music Library*⁵¹ proposant une large sélection du répertoire classique issue de nombreux labels spécialisés. Par la suite, Naxos élargit son offre avec la discothèque numérique *Naxos Jazz Music Library*⁵² - un catalogue important de disques produits par des labels de jazz connus - puis *Naxos World Music Library*⁵³. Le label propose également des vidéos de concerts, d'opéras et de ballets ainsi que des documentaires sur sa plateforme *Naxos Video Library*⁵⁴. De plus, les abonnés ont accès à des ressources documentaires sur les compositeurs, les interprètes et les œuvres ; il s'agit donc d'un outil pédagogique permettant d'accéder à une importante base de données.

Plusieurs bibliothèques d'écoles de musique, dont celles du Conservatoire de musique de Genève et de la Haute Ecole de Musique de Lausanne, proposent à leurs usagers un accès aux différentes offres de Naxos.

La Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds⁵⁵ propose ce service depuis l'automne 2009 (CLP 2011) et offre à ses abonnés un accès aux discothèques numériques *Naxos Music Library*, *Naxos Music Library Jazz* et à la plateforme *Naxos Video Library*, soit un total de près de 140'000 disques et vidéos accessibles à distance, également sur smartphones. La bibliothèque présente sur son site Internet ses coups de cœur avec des liens vers la plateforme Naxos.

6.1.3 Medici.tv

La BCU de Lausanne propose un accès à *Medici.tv*⁵⁶ sur place ainsi qu'à distance pour les étudiants, via une connexion VPN. Il s'agit d'une plateforme de VOD d'opéras, de ballets et de concerts de musique classique filmés depuis les années 1940 à nos jours.

⁵⁰ <http://www.naxos.com/>

⁵¹ <https://www.naxosmusiclibrary.com>

⁵² <http://www.naxosmusiclibrary.com/jazz>

⁵³ <http://www.naxosmusiclibrary.com/World>

⁵⁴ <http://www.naxosvideolibrary.com/>

⁵⁵ <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/bvcf/lectures-musique-numeriques/Pages/musique-numerique.aspx>

⁵⁶ <http://fr.medici.tv>

Medici.tv propose également des documentaires ainsi que la retransmission en direct de certains concerts et opéras de salles et festivals prestigieux (Réseau Carel).

6.1.4 La Cité de la Musique de Paris

La BCU de Lausanne offre un accès au portail de la *Cité de la Musique de Paris* depuis les postes d'écoute de la Riponne. Les étudiants peuvent ainsi accéder sur place à l'offre présentée dans le chapitre « 4. La musique en bibliothèque ».

6.1.5 Alexander Street

La bibliothèque de la Haute Ecole de Musique de Lausanne offre à ses étudiants un accès aux enregistrements de *Alexander Street*⁵⁷. La plateforme propose un large éventail de musique de tous genres et de labels renommés, des vidéos de danse ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques. L'offre est spécialement adaptée aux besoins des hautes écoles de musique et arts, lesquelles mettent la plateforme à disposition des étudiants et enseignants pour la recherche, l'analyse et l'apprentissage des arts du spectacle (Réseau Carel).

⁵⁷ <http://www.alexanderstreet.com/>

7. La BCU de Fribourg : analyse de l'existant

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU) est une institution bilingue au service de la population du canton et de la communauté universitaire. Fondée en 1848, elle est aujourd'hui rattachée au Service de la culture de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport (DICS) de l'Etat de Fribourg. Elle se compose d'une bibliothèque centrale et de 19 bibliothèques décentralisées et fait partie du *Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale* (RERO).

7.1 Les missions

Contribuant à l'épanouissement de la vie intellectuelle et culturelle, la BCU a notamment pour but d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles d'une part des documents nécessaires à la formation, la culture, l'enseignement et la recherche et d'autre part, des documents appartenant au patrimoine culturel fribourgeois (manuscrits, imprimés, documents audiovisuels et fonds privés).

Elle assure également l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public (dépôt légal) ainsi que la mise à jour de la Bibliographie fribourgeoise.

Ainsi, « la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission de contribuer à l'épanouissement de la vie intellectuelle du canton, de fournir les outils indispensables à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique et d'assurer la conservation et la mise en valeur des sources d'information qui concourent à la mémoire cantonale ». Elle a également pour mission de contribuer au développement de la lecture publique. (Etat de Fribourg)

La BCU offre à ses usagers un accès à 2,5 millions de volumes dans tous les domaines du savoir, 1,5 millions de documents audiovisuels (dont surtout des photographies) et environ 5'000 périodiques. (Etat de Fribourg)

7.2 Les publics

Le public de la BCU est constitué d'une part d'étudiants et de chercheurs ayant des besoins d'information et de documentation spécifiques et d'autre part d'un public plus large, essentiellement adulte, souhaitant se documenter mais aussi découvrir et se divertir.

Durant les périodes d'examens, la fréquentation de la BCU augmente fortement mais les étudiants, bien que nombreux à travailler dans les locaux de la bibliothèque (220 places de travail en salle de lecture), n'utilisent pas tous le service de prêt. Il s'agit là généralement d'un public de natifs numériques, une génération habituée aux nouvelles technologies. Peu attachés aux supports physiques, ces usagers ne disposent d'ailleurs souvent plus de lecteur CD et DVD chez eux. C'est donc tout un public qui, bien que présent, ne profite plus d'une offre importante de la BCU.

Si actuellement de nombreux usagers empruntent encore principalement, voire exclusivement, des CD et DVD à la bibliothèque, il est évident que pour les générations suivantes le support physique sera de plus en plus obsolète.

Les publics sont donc aussi nombreux et différents que le sont leurs besoins et attentes et la BCU, en tant qu'institution à la fois universitaire et cantonale, se doit de tous les prendre en compte.

7.3 L'espace public

A l'exception des quelques 15'000 ouvrages de référence en libre accès dans les salles de lecture, les livres de la BCU sont, pour la grande majorité, stockés dans les magasins et les lecteurs doivent les commander via le catalogue RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) avant de pouvoir les retirer au guichet de 9h à 18h.

Les nouvelles acquisitions de livres (littérature générale et documentaires) ainsi que les collections fribourgeoises sont en revanche disposées dans l'espace public et disponibles en libre-accès, de même que des livres en gros caractère ou encore de littérature anglaise et italienne.

7.3.1 La borne de prêt

Tous les livres de l'espace public sont équipés de puces RFID et peuvent, à l'exception des documents disponibles en consultation sur place, être empruntés via une borne de prêt. Les lecteurs ont ainsi la possibilité d'emprunter des livres indépendamment des heures d'ouverture des guichets, soit du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 16h. Pour l'année 2015, sur les 4'887 emprunts effectués à la borne, 1'236⁵⁸ ont été effectués en dehors des heures d'ouverture des guichets. A noter que certains lecteurs, malgré la possibilité d'effectuer les emprunts de manière simple et rapide à la borne, privilégient encore le service au guichet.

⁵⁸ Chiffres extraits des statistiques 2015 du secteur public de la BCU

7.3.2 L'Espace fribourgeois

Les collections fribourgeoises, regroupées dans « l'Espace fribourgeois », comprennent des monographies, des périodiques et des ouvrages de référence concernant le canton de Fribourg et ses habitants ainsi que des romans d'auteurs fribourgeois. Les CD et DVD issus de productions ou artistes locaux sont également classés dans cet espace et empruntables à domicile⁵⁹.

En 2015, pour une collection d'environ 700 albums, ce sont 364 CD de musique fribourgeoise qui ont été empruntés contre 577 en 2014. La moyenne annuelle entre 2011 et 2015 est de 462 CD empruntés⁶⁰. En comparaison avec le nombre de prêts pour les collections CD de la médiathèque, ce chiffre est relativement bas mais témoigne tout de même de l'intérêt de la part du public pour la culture locale.

7.3.3 Les ressources électroniques et FReBOOKS

La BCU propose de nombreuses ressources électroniques dont des ressources électroniques scientifiques (bases de données, périodiques, e-books), des ressources électroniques patrimoniales ainsi que des ressources électroniques grand public (presse sur tablette et e-books grand public).

Depuis juin 2014, des livres numériques de littérature générale et documentaires sont ainsi proposés par le réseau *FReBOOKS*, un projet de la BCU en collaboration avec les bibliothèques de lecture publique et mixtes du canton, via les plateformes *BiblioAccess*⁶¹ de *Numilog* (en français) et *Onleihe*⁶² de *Divibib* (en allemand).

Quelques mois plus tard, en avril 2016, afin de faire profiter davantage de lecteurs de cette offre numérique, la BCU met à la disposition de son public des liseuses empruntables à domicile pour une durée de 28 jours (durée du prêt d'un livre). En raison du succès de l'offre, le nombre de liseuses empruntables a rapidement été augmenté de 4 à 8 appareils.

Pour une meilleure visibilité de l'offre, le service du prêt a également installé un présentoir avec des cartes lesquelles représentent une sélection d'e-books disponible sur *FReBOOKS*. Sur chaque carte sont imprimés la couverture du livre ainsi qu'un code QR permettant d'accéder directement à l'exemplaire proposé en ligne.

⁵⁹ Pour chaque CD et DVD, un deuxième exemplaire est conservé dans les locaux du patrimoine fribourgeois.

⁶⁰ Chiffres extraits des statistiques du secteur public de la BCU

⁶¹ <http://www.biblioaccess.com>

⁶² <http://www2.onleihe.de/frebooks>

Dès la mise en service de *FReBOOKS*, les prêts sur la plateforme germanophone *Onleihe* dépassaient largement ceux de la plateforme francophone *Numilog*. A la fin de l'année 2015, *Onleihe* représentait ainsi un total annuel de 3'981 prêts pour une offre de 1'659 titres alors que *Numilog* enregistrait un total de 2'700 prêts pour 1'424 titres⁶³. Cependant, depuis le début de l'année 2016, le nombre de prêts s'est équilibré entre les deux offres avec une forte augmentation pour *Numilog*. De manière générale, le public cantonal semble être ouvert à la nouveauté et intéressé par l'offre en ligne.

7.3.4 Les postes d'écoute

La BCU met à la disposition de ses usagers un poste d'écoute permettant d'accéder à tous les documents sonores numérisés de la *Phonothèque nationale Suisse* ainsi qu'aux archives de la *Radio Suisse Romande* (émissions et documents historiques). Sur ce même poste il est également possible d'accéder au portail d'information *Memobase* (plus de 96'000 documents audiovisuels de 36 institutions de mémoire suisses mis à disposition par *Memoriav*, l'Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse), ainsi qu'à l'interface de consultation des collections numériques de la *Bibliothèque nationale suisse e-Helvetica Access*.

Les postes de consultation sur place de CD et DVD ont dernièrement été réduits de trois postes à deux postes, désormais essentiellement utilisés pour la consultation de documents du patrimoine audiovisuel, lesquels ne peuvent pas être empruntés à domicile. En dehors des documents patrimoniaux, il est aujourd'hui en effet plutôt rare que des usagers regardent un film ou écoutent de la musique sur le poste de consultation.

7.4 La Médiathèque

Il s'agit d'une salle à part et d'un espace clairement délimité dans lequel sont regroupés toutes les collections de CD et DVD (à l'exception de celles classées dans l'espace fribourgeois, celles du patrimoine ainsi que les œuvres classées en magasins) ainsi que les bandes dessinées et des livres en rapport avec la photographie. Tous les fonds de la médiathèque sont disponibles en libre accès de 9h à 22h en semaine (16h le samedi) et empruntables à domicile.

7.4.1 Les bornes de prêts

Les usagers ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes les emprunts via deux bornes de prêt situées dans la médiathèque, sur lesquelles il leur est également possible de consulter leurs dossiers et d'effectuer des prolongations. Pour les CD et DVD, le prêt

⁶³ Chiffres extraits des statistiques 2014-2016 du secteur public de la BCU

est limité à 10 emprunts en tout pour une durée de 14 jours avec trois prolongations possibles aux bornes pour chaque CD et/ou DVD emprunté. Une troisième borne placée devant l'entrée de la médiathèque est destinée aux retours des documents.

Pour l'année 2015, ce sont 48'982 prêts de CD, DVD, BD et livres photos qui ont été effectués aux bornes de la médiathèque, dont 10'840 entre 18h et 22h⁶⁴. Aussi bien pour l'Espace public que pour la médiathèque, le nombre de prêts effectués en dehors des heures d'ouverture des guichets représente plus ou moins un quart de l'ensemble des prêts effectués aux bornes. Ces chiffres témoignent d'une réelle demande de la part des publics pour plus d'accessibilité aux collections de la BCU.

7.4.2 Les DVD en magasins

La capacité maximale dans la médiathèque est de 8'500 DVD fiction et 2'200 DVD documentaires. Afin de libérer de la place pour les nouveautés, certains DVD sont entreposés dans les magasins de la BCU. Aussi, l'âge minimal requis pour l'inscription étant de 14 ans, les films jugés trop violents ou susceptibles de heurter certaines personnes sont systématiquement classés dans les magasins. Ils peuvent alors être commandés via le catalogue en ligne et retirés aux guichets du prêt.

7.4.3 La réservation en ligne

Tous les documents de la médiathèque sont catalogués, cependant il n'est pas possible de commander des documents disponibles en libre accès. Seuls les documents déjà empruntés peuvent alors être réservés. Ce service est fortement utilisé et notamment pour les nouveautés dans les DVD. La BCU ne disposant généralement que d'un exemplaire pour les collections de la médiathèque, l'attente peut alors facilement durer plusieurs mois, chaque usager ayant droit à 14 jours de prêt (+ 10 jours sans frais de retard).

Les usagers ont également la possibilité de faire des propositions d'achats et de réserver à l'avance un CD ou DVD en cours d'acquisition.

Une liste des nouvelles acquisitions de la médiathèque est disponible sur le site internet de la BCU (actuel / acquisitions) et mise à jour tous les trois mois. Les nouveaux CD et DVD sont listés par genres puis par ordre alphabétique.

⁶⁴ Chiffres extraits des statistiques du secteur public de la BCU

7.4.4 Les collections de CD et DVD

Les chiffres ci-dessous (approximatifs et en constante évolution) donnent une idée de l'importance du fonds audiovisuel de la BCU de Fribourg.

Les collections de CD de la médiathèque sont réparties selon le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : les collections de CD

Genres musicaux	Nombre de CD
Chanson allemande	896
Blues	949
Musique du monde	1'475
Chanson française	2'032
Jazz	2'952
Musique classique	5'590
Livres audio	2'555
Total	16'449

(Source : résultats obtenus dans RERO Explore en juillet 2016)

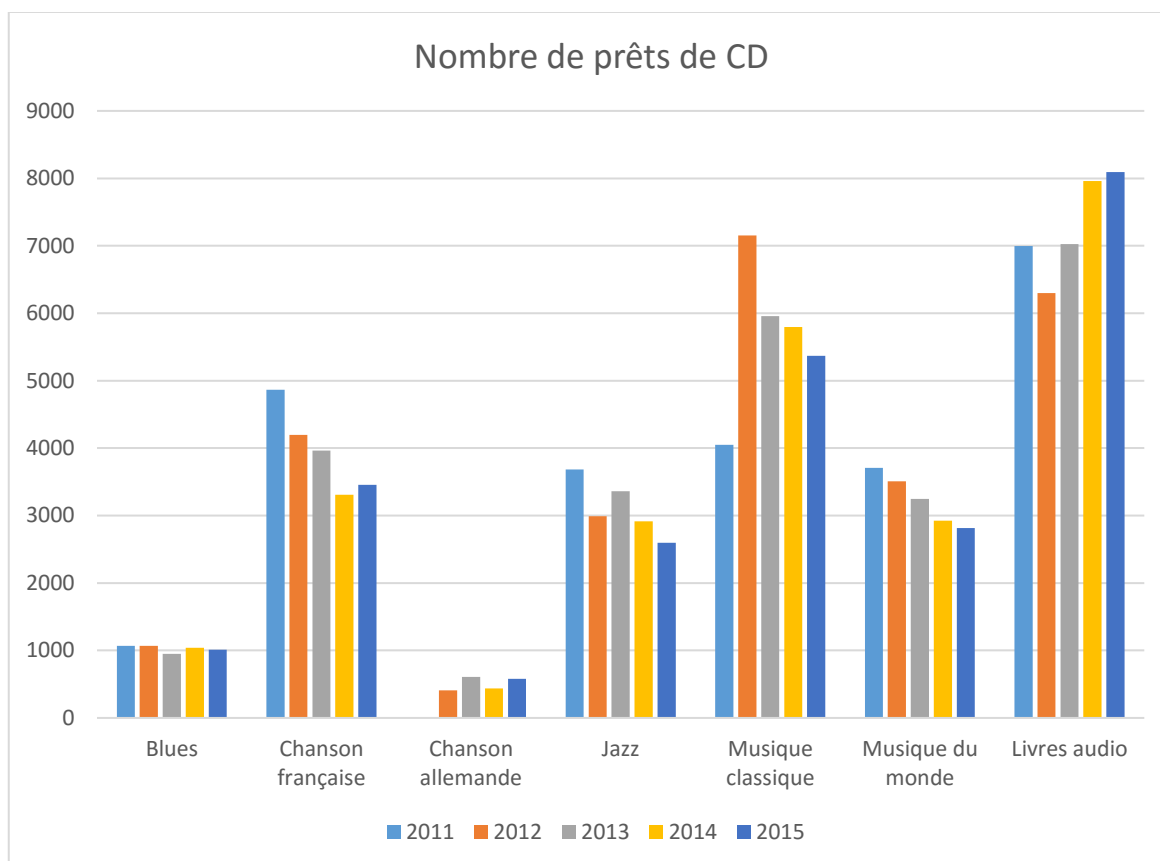
La BCU propose donc une large palette de CD musicaux classés par genre ainsi qu'un vaste choix de livres audio en français et en allemand lesquels rencontrent, selon le tableau ci-dessous, le plus grand succès auprès des usagers.

Alors que la tendance générale du prêt de CD est plutôt légèrement à la baisse, le prêt de livres audio a en effet fortement augmenté dans le courant de ces quatre dernières années. Il y a donc là une réelle demande de la part des usagers.

Bien qu'à la baisse, la musique classique rencontre également encore un succès certain auprès des usagers. Divisée en trois périodes (avant 1600, de 1600 à 1945, après 1945) et régulièrement étoffée de nouvelles sorties, l'offre de musique classique est relativement pointue et répond aussi à la demande d'un public avisé.

A noter que dans les statistiques de la BCU, les prolongations sont considérées comme des prêts.

Figure 1 : l'évolution des prêts de CD par genre



(Source : chiffres extraits des statistiques du secteur public de la BCU)

Les DVD sont répartis en deux grandes catégories comprenant quelques 6'700 DVD de fiction d'une part et 2'600 DVD documentaires de l'autre, soit un total de 9'300 DVD disposés à la médiathèque. Près de 2'800 DVD sont en plus stockés dans les magasins de la BCU et disponibles via le catalogue.

Les DVD fictions sont classés par réalisateur, tous genres confondus. Les cotes indiquent donc les trois premières lettres du nom du réalisateur ainsi que les trois premières lettres du titre du film. Ce type de classement implique pour les usagers qui recherchent un film spécifique de connaître le réalisateur ou de consulter le catalogue en ligne sur le poste de la médiathèque. Les séries font également partie des fictions mais sont regroupées sur une étagère à part.

Les documentaires sont organisés selon la classification décimale universelle (CDU) et recouvrent chacune des classes proposées par le système de classification. Il s'agit principalement de DVD achetés mais aussi, pour une grande partie, d'émissions TV enregistrées par la BCU.

Le tableau ci-dessous présente le total annuel de prêts de DVD de la médiathèque entre 2011 et 2015. De manière générale, le nombre de prêts est resté stable durant ces cinq dernières années avec même une hausse en 2015 de 1'840 prêts par rapport à 2014 pour les DVD de fiction⁶⁵.

Tableau 2 : l'évolution des prêts de DVD par genre

	2011	2012	2013	2014	2015
Fiction	52'936	59'451	55'830	53'353	55'193
Documentaire	7'213	7'756	7'791	7'674	7'232

(Source : chiffres extraits des statistiques du secteur public de la BCU)

Dans l'ensemble, le nombre de prêts de CD et DVD de la médiathèque est resté stable au cours de ces cinq dernières années avec toujours une hausse pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014 mais aussi par rapport à l'année 2011 (+1'821 prêts).

Tableau 3 : l'évolution des prêts de CD et DVD

	2011	2012	2013	2014	2015
CD	24'374	25'630	25'113	24'379	23'919
DVD	60'149	67'207	63'621	61'027	62'425
TOTAL	84'523	92'837	88'734	85'406	86'344

(Source : chiffres extraits des statistiques du secteur public de la BCU)

Les résultats de la première moitié de l'année 2016 confirment cette légère augmentation des prêts avec pour juin 2016 un total de 45'868 prêts de CD/DVD, soit 1'700 de plus qu'au mois de juin de l'année 2015. Une augmentation notable est toujours observée pour les livres audio avec, pour juin 2016, 4'789 prêts contre 3'860 en juin 2015 (+929).

Les statistiques ci-dessous indiquent le rapport entre le total annuel de l'ensemble des prêts à domicile⁶⁶ et le total annuel de prêts de CD/DVD recensés ces cinq dernières années. Ainsi, en 2015, le nombre de prêts de CD/DVD représente toujours plus de 20% des prêts à domicile réalisés à la BCU. Par rapport à 2011, il ne s'agit donc pas d'une baisse des prêts de CD/DVD mais d'une augmentation générale des prêts à domicile.

⁶⁵ En été 2014 fermeture du dernier vidéoclub de Fribourg

⁶⁶ Chiffres extraits des rapports annuels de la BCU disponibles à l'adresse : <http://www2.fr.ch/bcuf/Dynamic.aspx?c=2082>

Tableau 4 : l'évolution des prêts à domicile

	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre total de prêts à domicile	366'221	389'962	393'953	421'142	418'653
Nbre total de prêts de CD/DVD	84'523	92'837	88'734	85'406	86'344
%	23%	24%	23%	20%	21%

(Source : statistiques du secteur public de la BCU et rapports annuels de la BCU)

7.4.5 La mise en valeur des collections

Les DVD sont disposés verticalement (dos visibles) sur des étagères, par ordre alphabétique des réalisateurs pour les fictions ou selon la CDU pour les documentaires. Ce type de rangement permet de localiser rapidement les DVD ainsi que de gagner de la place mais ne valorise pas les collections de même qu'il n'encourage pas le public à découvrir des films. C'est pourquoi, sur les rayons plus ou moins à la hauteur des yeux, quelques films sont posés de face sur des présentoirs. Le fait que ces présentoirs doivent être régulièrement remplis dans la journée témoigne de la nécessité d'une mise en valeur des collections.

De même, un grand présentoir à l'entrée de la médiathèque est destiné à une sélection thématique d'une dizaine de DVD. Ici encore, le renouvellement régulier des thématiques démontre que le public ne vient pas nécessairement pour emprunter un DVD spécifique mais qu'il souhaite aussi découvrir au travers de propositions.

Tous les jours quatre DVD sont en plus sélectionnés pour « notre conseil du jour » et des listes sont également à disposition des usagers avec des suggestions de titres selon des genres cinématographiques (films pour enfants, films italiens, science-fiction) ou de titres présentés lors d'un festival ou encore le top 15 des films les plus empruntés.

Pour les CD, une petite sélection est mise en avant et de façon originale : chaque semaine un disque par genre musical est choisi d'après une lettre de l'alphabète selon le principe du « A comme ... » puis pendu à des fils en nylon afin donner l'effet d'un « nuage de CD ».

A l'entrée se situe le bac des nouvelles acquisitions de CD et DVD. Celui-ci présente un fort taux de rotation et suscite beaucoup d'intérêt auprès des usagers curieux de découvrir des nouveautés.

La BCU fait également la promotion des collections fribourgeoises, dont des CD, dans « le choix du vendredi » de sa page Facebook.

7.4.6 Les acquisitions

Les acquisitions couvrent de façon équilibrée les différents genres cinématographiques et visent un public essentiellement adulte. Les films primés ou nominés ainsi que les films à succès sont achetés en allemand et en français. De manière générale, il est important de veiller à un certain équilibre entre les deux langues. Chaque année le fonds est alimenté de quelques 600 à 800 nouveaux exemplaires.

Pour les CD, de même que pour les DVD, plusieurs personnes de différents secteurs de la BCU sont chargées de transmettre des propositions d'achats au secteur des acquisitions lequel supervise les commandes et gère les budgets d'acquisition.

7.4.7 Le désherbage

Dans le cas où la capacité maximale du nombre de DVD à la médiathèque est dépassée, certains anciens ouvrages ou les ouvrages peu empruntés sont déplacés en magasin mais restent empruntables. Ce sont donc essentiellement les documents en mauvais état qui sont éliminés et, dans la mesure du possible, remplacés.

Fréquemment, les usagers signalent des problèmes de lecture plus ou moins importants pour les DVD ainsi que les CD. Il s'agit en effet de supports relativement fragiles et de nombreux CD et DVD de la BCU ont ainsi des rayures ou des taches sur la zone de lecture ou encore des fissures autour du rond central rendant la lecture impossible. Les supports sont également sensibles à la lumière et à la chaleur et peuvent donc rapidement se détériorer même s'ils ne sont pas utilisés.

Ainsi, lorsqu'un usager emprunte une dizaine de DVD et/ou CD à la fois, il y a des risques que plusieurs d'entre eux présentent des problèmes de lecture. Non seulement ce sera une mauvaise expérience pour l'utilisateur mais à force, cela pourrait également donner une mauvaise image des collections de la BCU.

7.5 L'offre culturelle

La BCU propose dans ses locaux un programme varié d'expositions, de conférences et de lectures. Elle organise également, en partenariat avec les cinémas Rex de Fribourg, des projections de documentaires ainsi que de films rares ou d'auteurs incontournables du septième art, dans le cadre des activités culturelles *CinéPLUS*. Occasionnellement, la salle de lecture de la BCU accueille des orchestres pour des concerts de musique classique.

7.6 Les projets de la BCU

La BCU et l'Université de Fribourg sont partenaires du projet *Swiss Library Service Platform* (SLSP). Il s'agit d'une future plateforme nationale pour les bibliothèques scientifiques de toute la Suisse laquelle repose sur un système de gestion de bibliothèque centralisé permettant aux utilisateurs d'accéder à tout moment et en tout lieu à l'ensemble des ressources.

Le secteur informatique de la bibliothèque a également pour projet de mettre en place une plateforme de streaming pour la diffusion, sur des postes de la bibliothèque, du patrimoine audiovisuel de la BCU. Une grande partie du fonds est aujourd'hui numérisée, dans un premier temps pour la conservation puis pour la valorisation et l'accès facilité aux documents. Actuellement, de nombreuses photos du fonds patrimonial sont accessibles en ligne via le site internet de la BCU.

8. Les propositions pour la BCU de Fribourg

La situation actuelle du marché de la musique et du film incite à penser « tout numérique ». Cependant, malgré une tendance générale de disparition des supports physiques, les statistiques de prêts de la BCU montrent, pour ces dernières années, une évolution constante et stable de l'offre audiovisuelle. Ainsi, les collections de CD et DVD empruntables à domicile semblent encore répondre à une demande réelle. Aujourd'hui, il s'agit donc, dans un premier temps, de proposer une offre complémentaire à l'existant.

8.1 Les ressources numériques en ligne

Il s'agit ici de produits commerciaux, les collections patrimoniales numérisées ainsi que les contenus gratuits sélectionnés par les bibliothécaires sont donc exclus de ce chapitre.

Le critère de sélection principal pour le choix d'une solution en ligne est aujourd'hui l'accès à distance. En effet, l'accès sur place n'a d'intérêt que pour des ressources d'une grande rareté telles que les collections patrimoniales ou des ressources spécialisées. Pour être conforme aux pratiques et usages culturels actuels, il est donc nécessaire que l'offre soit accessible de partout et en tout temps. L'accès aux ressources via un smartphone ou une tablette, et notamment pour les contenus audio, est également un critère à considérer. De manière générale, les pratiques de téléchargement ont évolué vers une lecture en continu des fichiers ; la diffusion en streaming est donc à privilégier par rapport au téléchargement.

Les solutions en ligne actuelles ne permettant pas de proposer l'équivalent du fonds audiovisuel de la médiathèque, il ne s'agit pas, aujourd'hui, de considérer l'offre numérique comme un substitut mais bien comme un complément de l'offre physique.

Ainsi, la BCU peut poursuivre son travail de sélection pour constituer un fonds cohérent tout en proposant, en parallèle, un accès en ligne à certains documents. Si un album ou un film est disponible à la fois en ligne et sur support physique, il n'est pas nécessairement à considérer comme un doublon puisque ce sont deux offres différentes (cela est d'ailleurs déjà le cas pour les livres disponibles à la fois en papier et en numérique).

Les ressources en ligne permettraient ainsi à la BCU de proposer des contenus audiovisuels à tout un public actuellement exclu de l'offre, faute de lecteur CD/DVD. Elles résoudraient également, en partie, les problèmes d'usure dus à la fragilité des supports optiques et notamment pour les films à succès. De plus, si les horaires

d'ouverture sont très larges en semaine, la bibliothèque ferme le samedi à 16h et reste fermée le dimanche. Cet accès restreint durant le week-end pourrait donc, d'une certaine façon, être compensé par l'offre en ligne accessible 7j/7.

Toutes les propositions présentées ci-dessous sont accessibles à distance pour les usagers de la bibliothèque, au moyen d'un login (identifiant et mot de passe) à introduire sur la plateforme en ligne, pour laquelle un lien peut être proposé sur la page Internet de la bibliothèque.

8.1.1 Les livres audio

Selon les statistiques de ces dernières années, il y a une réelle demande de la part du public pour les livres audio. Alors que les tendances sont plutôt à la baisse pour les prêts de CD, la BCU a pu noter une augmentation relativement importante, au vu de la situation générale, des prêts de livres audio.

La plateforme *Onleihe* de la société allemande *divibib* propose un catalogue d'environ 13'000 livres audio (e-audio), principalement en allemand mais aussi en anglais, écoutables en streaming en format WMV. La plupart des grandes bibliothèques de la Suisse alémanique, dont la GGG Stadtbibliothek Basel⁶⁷ ainsi que les Kornhausbibliotheken Bern⁶⁸, proposent ce service.

Les bibliothèques de Suisse centrale⁶⁹ ainsi que de Suisse orientale⁷⁰ proposent, en plus des e-books et de l'e-audio, les offres e-music et e-video de *Onleihe*. Le portail *BiblioValais*⁷¹ du réseau des bibliothèques valaisannes propose également l'offre e-video pour des enregistrements à but pédagogiques et des documentaires.

Cependant, les quelques 900 albums et 1'500 vidéos proposés par *Onleihe* ne semblent pas adaptés aux besoins de la BCU, le label principal étant *ZYX Music*, un label généraliste proposant aussi bien de la Schlager et de la Volksmusik (la BCU exclut ces deux styles de musique) que de la musique d'Aerobic ou encore de l'Italo Disco. *Divibib* propose également, au travers d'un abonnement à part, d'ajouter aux collections de *Onleihe* plus de 5'000 albums de musique classique du label *Naxos*, mais essentiellement des anciens enregistrements.

L'offre de livres audio, en revanche, semble beaucoup plus adaptée aux besoins du public cantonal. De plus, les bibliothèques ont la possibilité de choisir les fichiers titre

⁶⁷ <http://www.bibnetz-onleihe.ch>

⁶⁸ <http://www.dibibe.ch>

⁶⁹ <http://www.dibizentral.ch>

⁷⁰ <http://www.dibiost.ch>

⁷¹ <http://www4.onleihe.de/wallis>

par titre afin de constituer une collection personnalisée. La sélection proposée par la bibliothèque sur la plateforme de prêt est visible pour les internautes sans inscription préalable, ce n'est qu'au moment d'emprunter le document qu'une identification est nécessaire. Cela a pour avantage d'encourager les usagers à consulter le catalogue mais aussi d'intéresser un nouveau public susceptible de s'inscrire auprès de la bibliothèque afin de bénéficier de l'offre.

Les livres audio de la plateforme sont également empruntables et consultables directement sur smartphones et tablettes grâce à l'application proposée par la société *divibib*. L'application permet aussi l'écoute d'extraits ainsi que la réservation de documents déjà empruntés.⁷²

L'interface de la plateforme est personnalisable en partie pour les bibliothèques et le catalogue permet aussi bien une recherche par genres qu'une recherche simple ou avancée. La page d'accueil présente les dernières acquisitions, ainsi que les titres les plus empruntés. Sont également présentés sur cette page les titres récemment retournés. Selon Bertrand Anne-Marie et Alix Yves (2015, p.79) : « un livre rendu a été emprunté : c'est donc qu'il a suscité l'intérêt de quelqu'un. Les livres rendus par les emprunteurs forment ainsi une offre prélégitimée », d'où l'intérêt de les afficher.

La BCU de Fribourg propose déjà un accès à *Onleihe* pour le prêt des e-books en allemand. Elle pourrait donc y ajouter l'offre e-audio pour les livres audio et regrouper ainsi les ressources de littérature germanophone sur une seule et même plateforme.

Onleihe est une plateforme proposée aux bibliothèques publiques par la société allemande *divibib* et dont la société *SSB.service aux bibliothèques* sa détient la distribution exclusive en Suisse. Une première offre francophone de *Onleihe*⁷³ devrait être proposée prochainement dans les médiathèques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Afin de proposer une offre similaire au public francophone, la BCU devra donc, pour le moment, faire appel à un autre service en ligne.

La plateforme *BiblioAccess* de *Numilog* est accessible aux usagers de la BCU de Fribourg pour les livres numériques en français. *Numilog* propose également environ 780 livres audio en ligne disponibles en téléchargement en format WMA. Ici encore, l'utilisateur peut prendre connaissance de l'ensemble de l'offre sans inscription préalable,

⁷² <http://www.onleihe.net/fuer-leser-hoerer-zuschauer/nutzung-mit-app.html>

⁷³ <http://www.divibib.com/news/aktuelles/titel/erste-franzoesische-onleihe-startet-mit-technologie-aus-reutlinger-ekz-gruppe.html>

seul l'emprunt nécessite une identification de l'utilisateur. L'interface est également personnalisable et il est possible d'effectuer une recherche avancée dans le catalogue. Actuellement, la médiathèque Valais⁷⁴ propose un choix d'une trentaine d'AUDIOBOOKS au travers de la plateforme de *Numilog*. Le choix de ce service de prêt numérique présente, ici encore, l'avantage pour la BCU de limiter l'accès à une seule plateforme pour les ressources numériques de littérature en français.

Si la plateforme *Onleihe* élargit par la suite son offre francophone, il serait bien sûr intéressant pour la BCU de Fribourg de proposer un point d'accès unique à l'ensemble de l'offre d'e-books et livres audio et sur une même plateforme bilingue.

8.1.2 La musique classique

La musique classique représente la collection la plus importante de l'offre musicale de la BCU, avec près de 5'600 CD disponibles à la médiathèque et environ 850 CD stockés dans les magasins. Malgré une baisse importante des prêts en 2013, la situation s'est stabilisée par la suite avec des statistiques en adéquation avec la diminution générale des prêts de CD.

Avec plus de 5'300 prêts pour l'année 2015, la musique classique reste, après les livres audio, la collection de CD la plus consultée par les usagers. Il s'agit donc d'une offre encore très appréciée par le public de la BCU et pour laquelle il serait intéressant de proposer une offre complémentaire accessible en ligne.

La discothèque Naxos (Naxos Music Library) semble toujours être une plateforme de référence dans le domaine de la musique classique et s'adresse à un public plus large (aussi bien des étudiants en musique que des mélomanes avertis ou toute personne désireuse de découvrir la musique classique). Selon la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, laquelle propose ce service à ses usagers depuis 2009, l'offre « complète parfaitement un fonds partiel de CD classiques et jazz d'une bibliothèque publique » (CLP 2013).

La musique est diffusée en streaming et peut également être écoutée sur smartphone. Il est possible d'écouter l'entier d'un album ou de sélectionner des titres. La recherche peut se faire par genres, labels, compositeurs ou interprètes. La plateforme Naxos contient également des biographies d'auteurs et interprètes. Les albums sont accompagnés des jaquettes et livrets en format pdf.

⁷⁴www.biblioaccess.com/471



L'avantage de la plateforme est que les albums du catalogue de *Naxos* sont mis en ligne avant leur sortie en CD et restent disponibles sur la plateforme lorsqu'ils sont supprimés du catalogue de vente.

Les usagers non-abonnés ont la possibilité de tester la plateforme durant 15 minutes mais malheureusement il n'est pas possible de parcourir le catalogue autrement qu'en session d'essai. Afin de mettre en avant l'offre numérique, la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds propose donc sur son site Internet ses coups de cœur du catalogue *Naxos* avec un lien vers la plateforme⁷⁵.

Selon le site de *la discothèque Naxos*, le prix varie en fonction du nombre d'utilisateurs pouvant accéder simultanément à la plateforme (le minimum est de 5 utilisateurs) et de la qualité d'écoute de la musique (qualité radio ou qualité CD).⁷⁶

Un bémol est toutefois à signaler : répondant principalement aux besoins fonctionnels de la plateforme, l'interface peut paraître quelque peu vieillotte voire pas très intuitive. Par contre, au niveau du contenu, l'offre semble très riche et variée. De toute évidence, la plateforme devra être testée par le spécialiste en musique classique de la BCU afin de déterminer si ce service est pertinent pour la BCU de Fribourg.

8.1.3 Les films documentaires

Avec plus de 7'200 prêts en 2015 pour une collection d'environ 2'600 DVD, les documentaires de la médiathèque semblent également répondre à une demande de la part du public de la BCU. De manière générale, il y a depuis quelques années un regain d'intérêt pour les films documentaires.

Cependant, une grande partie de la production audiovisuelle - et tout particulièrement les documentaires - n'est pas éditée en DVD. C'est d'ailleurs pour cette raison que la BCU enregistrait sur supports physiques certaines émissions TV, selon les thèmes abordés. Dernièrement, la BCU a pourtant décidé de cesser cette activité et de se concentrer sur les enregistrements destinés au fonds patrimonial. C'est donc toute une offre qui va disparaître des collections de la BCU et notamment certains programmes proposés par *Arte*.

L'offre de VOD du service *Médiathèque Numérique*⁷⁷ proposé par *Arte France* et *UniversCiné* en partenariat avec *TV5MONDE* semble être une alternative pour la BCU de Fribourg. En plus des nombreux films documentaires, le catalogue comprend

⁷⁵ <http://cdf-bibliotheques.ne.ch/bvcf/lectures-musique-numeriques/Pages/musique-numerique.aspx>

⁷⁶ http://www.naxos.com/naxos/countries/France/disco_naxos.asp

⁷⁷ <http://international.mediatheque-numerique.com/>

également un vaste choix de films de fiction indépendants, en adéquation avec l'offre de la BCU.

En 2015, plus de 100 médiathèques sont partenaires du service en France. *Médiathèque Numérique* a également été lancé à l'international avec plus de 45 médiathèques partenaires dans 20 pays, dont l'Allemagne. L'offre est ainsi accessible pour les adhérents des institutions francophones (ou francophiles) basées à l'étranger. (BnF 2015)

L'offre est constituée de plus de 3'000 programmes issus des catalogues d'*Arte* et *UniversCiné*. Elle comprend 50% de cinéma français et international en courts ou longs métrages proposé par *UniversCiné* ainsi que de nombreux documentaires, des reportages et interviews, du cinéma patrimonial et contemporain, des spectacles (opéra, concerts, danse, théâtre...) proposés par *Arte*. L'offre comprend également une programmation dédiée à la jeunesse. Le catalogue s'enrichit régulièrement d'environ 600 programmes par an et peut être consulté sans inscription, seul le visionnage des films nécessite une identification.

Les notices peuvent être intégrées aux catalogues des bibliothèques de même que des extraits ainsi que des bandes-annonces lesquels peuvent être visionnés directement sur le portail de celles-ci.

Les abonnés ont la possibilité de sélectionner leurs coups de cœur, de les partager sur les réseaux sociaux et de donner leur avis. Les nouveautés ainsi que les vidéos les plus vues sont mises en avant sur la page d'accueil de la plateforme laquelle est personnalisable. Les bibliothèques ont en effet la possibilité d'éditorialiser le catalogue et de faire des suggestions de vidéo (une animation éditoriale est proposée par défaut sur la plateforme). Le catalogue permet une recherche simple dans la barre de recherche ainsi que par catégories (documentaire, cinéma, spectacle, jeunesse) puis par thèmes pour les documentaires ou par genres pour le cinéma.

Le service est également disponible sur tablettes et mobiles et les adhérents d'une bibliothèque abonnée se connectent directement sur la plateforme de Médiathèque Numérique ou sur le portail de la bibliothèque.

L'accès aux fichiers se fait en streaming ou par téléchargement et le visionnage des vidéos nécessite l'installation du logiciel gratuit Silverlight. Une fois que la commande est validée, la vidéo reste disponible pendant 30 jours sur le compte de l'utilisateur lequel a 48h pour visionner le film, à compter de la 1^{ère} ouverture du fichier.

Le service propose deux formules tarifaires : un forfait de visionnage à l'acte ou un abonnement annuel plafonné sur le nombre d'inscrits au service et le nombre de visionnages. (Réseau Carel)

Actuellement il n'existe pas d'offre similaire pour le public germanophone. En effet, l'offre de VOD à destination des bibliothèques sur le marché allemand semble être limitée à celle de *divibib*.

8.1.4 La mise en place de l'offre numérique

Les différentes solutions présentées ci-dessus peuvent être proposées en réseau comme le fait déjà la BCU pour son offre d'e-books. De même que pour FReBOOKS, la BCU serait ainsi responsable et assurerait le financement de la mise en place des plateformes de prêt virtuel ainsi que des frais de fonctionnement et gérerait les inscriptions des lecteurs. Dans le cas des e-audio, elle s'occuperait également de la sélection et du financement des fichiers.

Le Réseau Carel - coopération française dont le but est de faciliter l'introduction des ressources numériques en bibliothèques publiques – présente sur son site⁷⁸ les fiches descriptives de nombreuses offres en ligne dont celles présentées ci-dessus, à l'exception de *Onleihe*. Pour avoir accès aux fiches d'évaluation ainsi qu'aux fiches tarifaires, il faut cependant être adhérent au réseau (taxe annuelle de 50 Euros).

Toute nouvelle offre numérique nécessite une période d'essai et les différents services mettent à disposition des bibliothèques des consoles d'administration permettant, entre autres, de consulter les statistiques d'usage du service.

8.2 Quelques partenaires potentiels de la BCU de Fribourg

8.2.1 laPlattform de la HEP de Fribourg

Le centre de documentation de la Haute Ecole Pédagogique de Fribourg propose à ses lecteurs depuis fin 2015 un accès à *laPlattform*. Il s'agit d'un service de ressources en ligne issu de la collaboration entre différentes HEP (Fribourg, Berne-Jura-Neuchâtel, St-Gall) et le Service écoles-médias (SEM Documentation) de Genève. L'Unité « Médias » (e-media) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) participe également au projet.

Les ressources proposées sont des contenus audiovisuels organisés en trois groupes principaux : les émissions TV, les documentaires et les films de fiction. Chaque semaine des émissions télévisées (principalement de la RTS mais également de ARTE et de

⁷⁸ <http://reseaucaarel.org/>

France 5) sont sélectionnées par e-media et mises à dispositions en streaming sur *laPlattform*. Les mêmes ressources sont présentées soit par émissions (plus d'une vingtaine d'émissions actuellement) dans la rubrique « Emission TV » soit par thématiques dans la rubrique « Documentaires ». La plateforme propose également une collection de films pour l'enseignement. Ces derniers sont accompagnés de fiches pédagogiques proposées par e-media. Toutes les ressources sont accessibles via le catalogue RERO.

Actuellement, *laPlattform* est uniquement accessible pour le public inscrit auprès des institutions partenaires (les offres du centre de documentation de la HEP de Fribourg sont réservées aux enseignants et étudiants de la HEP). Cependant, les ressources électroniques à caractère pédagogique répondent également aux besoins de la BCU pour laquelle un accès ou une participation pourrait s'avérer intéressants.

8.2.2 Les sites de VOD

Ci-dessous, il s'agit de plateformes dont les contenus répondent aux besoins de la BCU de Fribourg mais pour lesquelles il ne semble pas y avoir d'offre dédiée aux institutions pour l'heure.

Le site *alleskino.de*⁷⁹ propose en streaming ou en téléchargement des longs métrages et des films documentaires allemands réalisés pour le cinéma. *Alleskino* a pour objectif de présenter l'histoire du cinéma allemand et, à long terme, de proposer sur son site tous les films qui ont été réalisés avec une participation artistique ou financière allemande. Un grand nombre des films figurant dans le catalogue de *alleskino* ne sont disponibles qu'en Allemagne, Autriche et Suisse et quelques un uniquement en Allemagne.

*LeKino*⁸⁰ est une plateforme suisse de VOD laquelle propose des films du cinéma indépendant en streaming ou en téléchargement pour l'achat ou la location. L'interface est disponible en français et en allemand (ainsi qu'en anglais). Les films proposés sont en versions originales sous-titrées en allemand ou en français. *LeKino* est partenaire de la fédération *EuroVoD* dont l'objectif est de promouvoir le cinéma indépendant européen dans toute l'Europe.

*DAFilms.com*⁸¹ est le portail de l'initiative *Doc Alliance* dont le but est de promouvoir la diversité des films documentaires et de soutenir leur distribution. Ce sont 7 festivals européens majeurs du film documentaire, dont *Visions du Réel - Nyon*, qui participent

⁷⁹ <https://www.alleskino.de/>

⁸⁰ <http://www.lekino.ch/fr/>

⁸¹ <http://dafilms.fr/>

à ce projet. Il s'agit d'une plateforme de VOD proposant en streaming ou en téléchargement un accès à plus de 1'000 films documentaires et expérimentaux. Permettant d'accéder aussi bien aux films contemporains qu'aux œuvres documentaires majeures du passé, le portail fait également office d'archives cinématographiques.

8.3 Les alternatives possibles

8.3.1 Le soutien aux labels indépendants

Face aux principaux acteurs du streaming musical que sont *Spotify* et *Deezer*, le concept de « streaming équitable », tel que le propose la plateforme *1D touch*, a aujourd'hui toute sa place dans les bibliothèques.

Alors que les majors soutiennent et diffusent des catalogues standardisés, les productions indépendantes constituent 80% de la création et garantissent une diversité culturelle et artistique. Cependant, pour les plateformes de plusieurs millions de titres, près d'un quart du catalogue n'est jamais écouté et 1% des artistes perçoivent plus des trois quarts des revenus. Aussi, un artiste en développement risque de ne jamais tirer profit de ce service. (Claquin 2014)

Aujourd'hui, « pour les adolescents, la musique est censée être gratuite [...], il leur est impossible de concevoir que la musique a un prix... » (Monsieur MO 2014). Selon Cédric Claquin, directeur général adjoint et cofondateur de *1D touch*, les utilisateurs ne sont pas prêts de payer pour écouter des inconnus en streaming c'est pourquoi le concept est basé sur un système « B to B to C » (Business to business to consumer) : plutôt que de vendre son service aux consommateurs, *1D touch* vend des abonnements à des collectivités territoriales lesquelles les offrent alors à leurs usagers. En juin 2016, les bibliothèques représentaient 80% des structures locales proposant ce service et la plateforme comptait plus de 50'000 utilisateurs inscrits. Avec le soutien de la commission européenne Creative Europe, la coopérative *1d touch* compte s'attaquer dans les prochains mois à d'autres marchés : Norvège, Allemagne, Espagne, Angleterre... (Blanc 2016)

Le soutien aux labels indépendants peut également s'appliquer aux productions cinématographiques en encourageant le cinéma le moins visible et le moins accessible par les réseaux commerciaux. Le cinéma expérimental, par exemple, « se tient en dehors des circuits classiques tant dans sa réalisation que pour sa production et sa diffusion ». Ce genre reste ainsi peu visible du grand public. (Rousselet 2010, p.86).

Alors que les salles de cinéma sont contraintes à une rentabilité commerciale, « celles qui mènent une politique culturelle pointue prennent de véritables risques à programmer des films fragiles [...] » (Palesse, De Lepinay 2012). D'où l'intérêt d'un partenariat entre bibliothèques et salles de cinéma. Actuellement, la BCU de Fribourg propose au travers de son programme *CinéPLUS* des documentaires ainsi que des films du cinéma classique projetés dans les salles du *cinéma Rex*. Le programme pourrait s'étendre à d'autres genres cinématographiques, et notamment le cinéma expérimental, susceptibles d'attirer un nouveau public.

De même, une offre telle que celle de *InstantFlix*, proposée par le service de VOD *IndieFlix*, semble intéressante pour la BCU et notamment pour la richesse de son contenu.

8.3.2 La promotion de productions locales

Les nombreux CD des collections fribourgeoises de la BCU de Fribourg témoignent de la richesse musicale du canton. De la musique populaire au rock alternatif, tous les genres sont représentés.

La BCU a pour projet l'installation d'un serveur de streaming pour la diffusion de son patrimoine audiovisuel et notamment de ses collections musicales. Les différents enregistrements seront ainsi numérisés et déposés sur le serveur, lequel sera accessible au public uniquement dans la bibliothèque pour la consultation sur place.

La BCU dispose des collections et des moyens techniques nécessaires au développement d'une plateforme de référence de la musique fribourgeoise. Aussi, il serait intéressant d'ajouter aux enregistrements sonores des contenus tels que des articles, des vidéos, des partitions et des photos. A la fois outil de promotion et d'archivage, la plateforme pourrait constituer, dans quelques années, un fonds d'une grande richesse culturelle.

Les bornes d'écoute à écran tactile sont un autre moyen de promouvoir la musique locale. Actuellement la BCU dispose de fauteuils installés dans la bibliothèque pour les usagers. Ces « coins repos » sont particulièrement appréciés par les étudiants mais aussi les personnes de passage. Une borne pourrait ainsi être installée dans l'un de ces coins afin d'offrir au public, le temps d'une pause, la possibilité de découvrir de la musique tout en étant confortablement assis dans un fauteuil.

Les collections fribourgeoises contiennent également quelques DVD de productions récentes (films d'animation, documentaires...) dont certaines ont été diffusées dans les

cinémas. Ici encore, des œuvres locales non diffusées en salle pourraient faire l'objet d'une programmation proposée par la BCU.

« Cette volonté de résistance active à la mondialisation généralisée en recréant du sens autour des œuvres culturelles au niveau local est une urgence. Là où l'on nous annonce les prochaines révolutions [...], il devient essentiel de savoir repenser, en dehors des contraintes ou du rythme imposés par le « marché » ou les industriels, le cadre et les valeurs qui guident l'innovation ou le progrès ». Il s'agit donc de soutenir et stimuler « l'émergence de modèles alternatifs qui placent les créateurs, les territoires et les publics au cœur des stratégies économiques et de développement humain. »
(Claquin 2014)

8.3.3 La diffusion d'œuvres libres de droits

Les œuvres libres de droits peuvent être utilisées librement, gratuitement et sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation des titulaires de droits (Cazenobe 2010 p. 85). Ces œuvres, et notamment celles tombées dans le domaine public (du fait de l'extinction légale des droits), sont d'une grande richesse et comprennent de nombreux classiques du cinéma et de la musique de tout genre.

Au-delà de son aspect « gadget », la BiblioBox est un outil de communication et de diffusion permettant de toucher le public plutôt jeune de la bibliothèque. Ainsi, une BiblioBox pourrait être installée dans la salle de lecture de la BCU. Les étudiants voient apparaître le réseau WiFi sur leur ordinateur ou leur smartphone et en s'y connectant puis en ouvrant le navigateur, ils découvrent le contenu de la Box.

Le principe de base de la BiblioBox est le partage de fichiers cependant, pour des mesures de sécurité, il est possible d'empêcher le dépôt de fichiers par le public, lequel peut alors uniquement télécharger les contenus proposés par la bibliothèque.

Un des avantages de la BiblioBox est que l'expérience peut se faire à moindre frais (prix d'un routeur et d'une clé USB) et donc à moindre risque. Aussi, l'installation est à priori relativement simple et de nombreux conseils concernant l'installation peuvent être trouvés sur Internet.

Selon le concept de « La proposition de la semaine », la bibliothèque pourrait ainsi déposer chaque semaine un film et des morceaux de musique à télécharger sur la BiblioBox. Par ailleurs, Internet Archive⁸² propose sur son site des millions de contenus (films, musique, livres...) à télécharger et diffuser librement.

La bibliothèque peut également envisager des partenariats avec les groupes régionaux ainsi que les scènes locales (annonce d'un concert par exemple). Les possibilités sont multiples, allant d'un projet relativement basique, avec une simple mise à disposition de contenus, à un projet plus développé consistant à proposer des sélections selon des thématiques et auxquelles sont ajoutés des contenus créés par la bibliothèque.

⁸² www.archive.org

Conclusion

La mise en place d'une nouvelle offre nécessite au préalable une étude de ce qui se fait de mieux ailleurs. Cependant, les pratiques culturelles varient suivant les pays ou les régions et les modèles ne peuvent donc pas être transposés à l'identique d'une bibliothèque à l'autre. Ainsi, si certaines bibliothèques ont fait le pas du « tout numérique », d'autres connaissent encore une importante demande pour les collections physiques.

Les supports optiques semblent pourtant voués à disparaître à moyen terme, c'est pourquoi, quelle que soit la situation de la bibliothèque aujourd'hui, il est nécessaire de prendre en compte l'offre en ligne également pour la musique et la vidéo.

En matière de musique, face à l'offre pléthorique sur Internet, « il serait vain pour les médiathèques de vouloir concurrencer les propositions commerciales » (Herry 2009). En effet, alors que le secteur privé bénéficie de ressources financières et technologiques importantes, les institutions publiques disposent de moyens limités. (Accart 2014, p. 24).

En revanche, les bibliothèques ont encore un rôle important à jouer au niveau des productions locales. Aussi, la mission de la BCU de Fribourg est-elle « d'assurer la conservation et la mise en valeur des sources d'information qui concourent à la mémoire cantonale » (BCU/KUB). Le canton compte de nombreux talents locaux au rayonnement national dont les œuvres très diversifiées et de grande qualité continuent d'enrichir les collections de la BCU.

Concernant la VOD, l'offre semble se stabiliser et certains services, dont colaco.fr⁸³, annoncent de nouvelles offres à destination de la clientèle institutionnelle. On peut donc imaginer que le choix va encore se diversifier dans les prochaines années, avec des modèles tarifaires adaptés aux situations des bibliothèques et plus de liberté dans la constitution des collections pour les bibliothécaires.

A l'échelle nationale, l'offre de VOD est aujourd'hui encore peu développée dans les bibliothèques. Aussi, l'observation de Phalippou René, publiée en 2013 au sujet de la VOD dans les bibliothèques de France, résume parfaitement la situation actuelle en Suisse :

⁸³ <http://www.colaco.fr/>

« Les possibilités ouvertes par la VOD redéfinissent en profondeur les conditions d'activité des sections « audiovisuel » des établissements de lecture publique. L'évolution des pratiques professionnelles reste toutefois lente car l'adaptation des modèles aussi bien techniques que financiers aux besoins des équipements publics tarde à se faire. A quoi s'ajoute la nécessité d'inscrire le développement de tels services dans une réflexion globale sur les missions des bibliothèques à l'ère numérique. »
(Phalippou 2013 p. 88)

Aussi, le choix d'une solution adaptée aux besoins de l'établissement nécessite une analyse des offres proposées par les différents services de VOD. A ce propos, les remarques de Palesse Marianne et De Lépinay Jean-Yves (2012) semblent toujours d'actualité :

« Le manque de visibilité et d'outils d'analyse sur ce secteur peut parfois désespérer les bibliothécaires. Parvenir à dialoguer de façon équilibrée avec les acteurs de ce nouveau marché est un enjeu particulièrement important, pour ne pas se laisser imposer des règles et des usages qui interdiraient aux bibliothèques d'exercer leur mission de service public de façon correcte. En particulier, les médiathèques publiques doivent impérativement éviter de devenir le simple relais de catalogues extérieurs : l'enjeu de ces prochaines années est de les voir se doter de moyens et d'outils qui leur permettent de rester maîtresses de leur offre culturelle. »
(Palesse, De Lépinay 2012)

Si l'ère du numérique ouvre de nouvelles portes dans le domaine culturel, les bibliothèques semblent encore être dans une phase de transition. Durant près de quarante ans la musique et la vidéo ont joué un rôle incontestable dans l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques et Internet doit aujourd'hui « être le prolongement de l'espace de la bibliothèque en proposant un espace virtuel échappant à toute contrainte matérielle, ouvert à l'infini. » (Marty 2011b)

Bibliographie

1D touch, 2014. *1D touch* [en ligne]. [Consulté le 4.07.2016]. Disponible à l'adresse : <http://1dtouch.com/>

ACCART, Jean-Philippe, 2014. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : bibliothèques, archives, documentation, musées*. Mont Saint-Aignan : Editions KLOG. ISBN 978-2-9539459-9-7

ADAVISION - MEDIALIB. *La plus grande offre de VOD institutionnelle en France* [en ligne]. [Consulté le 15 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://showcase.adavision.medialib.tv/>

AÏOUTZ, Renaud, 2014. « Ouvrir plus et mieux » grâce au numérique en bibliothèque ? In : MULLER, Françoise, RIGEADE, Marine (dir.). *Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture*. Paris : Association des Bibliothécaires de France, pp. 183-188. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-40-2

ALIX, Yves, 2013. Les bibliothèques dans l'économie du livre et des industries culturelles. In : *Bibliothèques en France 1998-2013*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 185-199. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1409-4

ALLESKINO. *Alleskino* [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.alleskino.de/>

ARCHIMED, 2015. Adavision, nouveau partenaire de VOD. *Archimed.fr* [en ligne]. 30 octobre 2015. [Consulté le 19 août 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimed.fr/actualites-solutions-pour-bibliotheque/adavision-nouveau-partenaire-vod/>

INTERNET ARCHIVE. *Internet Archive* [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <https://archive.org/>

AUBERT, Françoise, 2015. Les ressources numériques : composant incontournable de l'offre d'une bibliothèque de prêt. *Archimag.com. Guide pratique : Bibliothèques, les nouveaux modèles*. Mai 2015. N° 52, pp. 41-43

BARRON, Géraldine, LE GOFF-JANTON, Pauline, 2014. Les ressources numériques. De quoi parle-t-on ? In : *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, pp. 14-20. La boîte à outils. ISBN 979-10-91281-18-8

BCU/KUB. Mission, statut, lois et règlements. *BCU/KUB Bibliothèque cantonale et universitaire* [en ligne]. [Consulté le 8 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www2.fr.ch/bcuf/Dynamic.aspx?c=34>

BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves, 2015. *Les bibliothèques*. 5^{ème} édition. Paris : La Découverte. Repères. ISBN 978-2-7071-8796-3

BIBLIOBOX, 2014. *BiblioBox* [en ligne]. 2014. [Consulté le 8 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bibliobox.net/>

BiblioBox. *Bibliopedia* [en ligne]. Dernière modification de la page le 5 février 2015 à 12 :28. [Consulté le 8 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliopedia.fr/wiki/Bibliobox>

BIBLIONDEMAND. *Offre Adavision - medialib* [en ligne]. [Consulté le 15 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliondemand.com/adavision.aspx>

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE (CHAUX-DE-FONDS). *Musique numérique* [en ligne]. [Consulté le 15 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://cdf->

bibliotheques.ne.ch/bvcf/lectures-musique-numeriques/Pages/musique-numerique.aspx

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE GRENOBLE. CinéVOD. Bibliothèques municipales de Grenoble : le site des BMG [en ligne]. [Consulté le 15 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.bm-grenoble.fr/1655-cinevod.htm>

BLANC, François, 2016. Comment 1D Touch invente le streaming équitable. *Tsugi.fr* [en ligne]. 16 juin 2016. N° 93. [Consulté le 11.08.2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.tsugi.fr/magazines/2016/06/16/comment-1d-touch-invente-streaming-equitable-17567>

BLANGONNET, Catherine, 2010. L'évolution des collections audiovisuelles des bibliothèques publiques. In : CARON, Estelle, CHANTEREAU, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, pp. 26-31. Collections Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-34-1

BnF, 2015. *BnF Collection sonore est en ligne ! Plus de 100'000 titres BnF Collection disponibles* [en ligne]. 8 avril 2015. [Consulté le 7 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_dep/a.collections_sonores_en_ligne.html

BnF, 2015. *BnF-Partenariats enrichit l'offre Médiathèque Numérique à destination des médiathèques et des institutions culturelles* [en ligne]. 2 avril 2015. [Consulté le 10.08.2016]. Disponible à l'adresse : http://www.bnf.fr/documents/cp_bnf_partenariats_arte.pdf

BOUTON, Rémi, 2014. Musique, laboratoire de l'ère numérique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0014-002>

BRUNIER, Pascal, 2010. L'Adav, un pari réussi. In : CARON, Estelle, CHANTEREAU, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, pp. 32. Collections Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-34-1

CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1465-0

CARBONE, Pierre, 2009. Introduction. In : CARBONE, Pierre, CAVALIER, François (dir.). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 9-12. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0975-5

CARBONE, Pierre, ANTONUTTI, Isabelle, 2009. Les consortiums et la mutualisation des financements. In : CARBONE, Pierre, CAVALIER, François (dir.). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 89-100. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0975-5

CAZENEUVE, Philippe, 2015. Pratiquer la médiation numérique en bibliothèque. *Archimag.com. Guide pratique : Bibliothèques, les nouveaux modèles*. Mai 2015. N° 52, pp. 54-55

CAZENOBÉ, Adrienne, 2010. *Les collections en devenir : typologie des documents, politique et traitement documentaires*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0981-6

CHEVRY, Emmanuelle, 2011. *Stratégies numériques : patrimoine écrit et iconographique*. Paris : Lavoisier. Collection Traitement de l'information. ISBN 978-2-7462-3194-8

CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS. *media.philharmoniedeparis.fr* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://media.citedelamusique.fr/medias/medias.aspx?instance=EXTRANET>

CLAQUIN, Cédric, 2014. Création indépendante. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0060-006>

CLP-SAB, 2011. *Les ressources numériques en bibliothèque publique et scolaire: étude pour la Suisse romande* [en ligne]. Novembre 2011. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56561-les-ressources-numeriques-en-bibliotheque-publique-et-scolaire-etude-pour-la-suisse-romande.pdf>

COLCANAP, Grégory, 2009. La place des documents électroniques en ligne dans une politique documentaire. In : CARBONE, Pierre, CAVALIER, François (dir.). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 129-142. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0975-5

Creative Commons, 2016. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de cette page le 27 mai 2016, à 02:44. [Consulté le 17 juin 2016]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Creative_Commons&oldid=126537335

CRISTAL ZIK. *Cristal Zik* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.cristalzik.com/>

CVS. *CVS La médi@thèque numérique* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <https://cvs.mediatheques.fr/>

DOC ALLIANCE FILMS. *Votre cinéma documentaire en ligne* [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://dafilms.fr/film/>

DIVIBIB. *Onleihe* [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.divibib.com/fuer-bibliotheken.html>

DOGMAZIC. *Dogmazic.net* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.dogmazic.net/>

DOOB. *doob : solution numérique de partage culturel* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://doob.fr/>

DUJOL, Lionel, 2013. Les blogs. In : QUEYRAUD ; Franck, SAUTERON, Jacques (dir.). *Outils du web participatif en bibliothèque*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : ABF, pp. 55-65. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-37-5

EQUIPE DE LA MEDIATHEQUE DE LA CITE DE LA MUSIQUE, 2014. La médiathèque de la Cité de la musique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0092-008>

ETAT DE FRIBOURG. *Site web de l'Etat de Fribourg* [en ligne]. [Consulté le 22 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.fr.ch/bcufr/fr/pub/index.cfm>

GALAUP, Xavier, 2012a. Valoriser les collections de documents musicaux en bibliothèque. In : PIERRET, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 157-162. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1360-8

GALAUP, Xavier, 2012b. Quel avenir pour la classification des documents musicaux ? In : PIERRET, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 317-321. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1360-8

GALAUP, Xavier, 2014. L'espace musique, troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 23 mars 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0122-011>

GRIVAZ, Pierre, 2012. La musique et les droits à l'heure d'Internet. In : PIERRE, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 109-126. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1360-8

HAON, Sandrine, 2012. De la médiation pour quels publics ? In : PIERRET, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 185-200. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1360-8

Herry, Fabienne, 2009. Musique en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2009. N 3. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0091-014>

HILLERITEAU, Thierry, 2012. Naxos, un jeune trublion de 25 ans. *Le Figaro.fr* [en ligne]. 11 juin 2012. [Consulté le 19 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.lefigaro.fr/musique/2012/06/11/03006-20120611ARTFIG00793-naxos-un-jeune-trublion-de-25-ans.php>

IMAGES EN BIBLIOTHEQUES, 2015. Etudes du réseau d'Images en bibliothèques – 2015 : Le cinéma et l'audiovisuel en médiathèque. *Images en bibliothèques.fr* [en ligne]. 2015. [Consulté le 19 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.imagesenbibliotheques.fr/IMG/pdf/IB2015-EtudedeReseau.pdf>

IndieFlix, 2016. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de cette page le 29 février 2016, à 12:41. [Consulté le 18 août 2016]. Disponible à l'adresse : <https://de.wikipedia.org/wiki/Indieflix>

INDIEFLIX. *IndieFlix* [en ligne]. [Consulté le 15 août 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.indieflix.com/browse>

La Planète Bleue no 896 [émission radio]. La Planète Bleue [en ligne]. 1^{er} mai 2016. [Consulté le 1^{er} mai 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.rts.ch/couleur3/programmes/la-planete-bleue/7654166-la-planete-bleue-no-896-01-05-2016.html?f=player/popup>

LANOE, Agnès, 2009. L'offre de vidéo à la demande d'Arte à destination des médiathèques. In : MICHEL, Benoît, PICHON, Alban (dir.). *Télécharger, écouter, voir: Les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques : actes du colloque, Bordeaux, IUT de l'Université de Bordeaux 3, 5 avril 2007*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, pp. 87-92. Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux. ISBN 978-2-86781-579-9

LEKINO. *leKino.ch* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.lekino.ch/fr/>

LELONG, Claire, 2012. Ecouter de la musique en ligne : l'expérience des médiathèques alsaciennes (67-68). *Mairie-conseils : Informer et accompagner les élus locaux* [en ligne]. 26 novembre 2012. [Consulté le 30 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250264428732>

LEON Y BARELLA, Alicia, 2013. *La Vidéo à la demande en bibliothèque : Bilan et perspectives* [en ligne]. Lyon : Université de Lyon - Enssib. Mémoire d'étude. [Consulté le 11 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60376-la-video-a-la-demande-en-bibliotheque-bilan-et-perspectives.pdf>

MARTY, Laurent, 2011a. Réponse à Gilles Pierret. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2011. N° 4. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0078-002>

MARTY, Laurent, 2011b. La bibliothèque musicale peut-elle jouer sa partition à l'heure du MP3 ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2011. N°2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0077-002.pdf>

MEDIALIB. *Medialib.tv* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://medialib.tv/>

MEDIATHEQUE NUMERIQUE INTERNATIONALE. *Vidéo à la demande : ARTE & Universciné en partenariat avec TV5 MONDE* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://international.mediatheque-numerique.com/>

MONSIEUR MO, 2014. Un label indépendant audioactiviste. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0040-004>

MULLER, Catherine, 2014. Prêt numérique en bibliothèques : le modèle allemand – épisode 1. *Enssib* [en ligne]. 18 février 2014. [Consulté le 21 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/content/pre-numeric-en-bibliotheques-le-modele-allemand-episode-1>

MUSICME-PRO. *musicMe-Pro* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.musicme-pro.com/>

NAXOS. *Naxos Music Library* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.naxosmusiclibrary.com/home.asp?url=%2Fdefault%2Easp>

NAXOS. *Naxos France* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.naxos.com/naxos/countries/France/>

NEVEUX, Janou, 2011. Musique numérique en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2011. N° 5. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0101-005>

NOËL, Sabine, 2009. Introduction. In : MICHEL, Benoît, PICHON, Alban (dir.). *Télécharger, écouter, voir : Les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques : actes du colloque, Bordeaux, IUT de l'Université de Bordeaux 3, 5 avril 2007*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, pp. 19-23. Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux. ISBN 978-2-86781-579-9

ONLEIHE. *Onleihe* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.onleihe.net/>

OULC'HEN, Enora, 2014. La musique à la BPI. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0102-009>

PALESSE, Marianne, DE LEPINAY, Jean-Yves, 2012. Les médiathèques, quelle place dans l'économie des films ? *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Juillet 2012. N° 4. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0024-005>

PEIGNON, Sylvette, 2011. Bilan de l'expérimentation autour de la borne Automazic à Gradignan. *ACIM Portail des bibliothécaires musicaux* [en ligne]. 31 mars 2011. [Consulté le 29 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.acim.asso.fr/spip.php?article329>

PHALIPPOU, René, 2013. La vidéo à la demande (VoD). In : QUEYRAUD ; Franck, SAUTERON, Jacques (dir.). *Outils du web participatif en bibliothèque*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : ABF, pp. 86-92. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-37-5

RESEAU CAREL. *Réseau Carel : coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques* [en ligne]. [Consulté le 8 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://reseaucaarel.org/>

RESEAU DES MEDIATHEQUES. La vidéo à la demande. *Réseau des médiathèques* [en ligne]. [Consulté le 15 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheques.montpellier3m.fr/DEFAULT/video-a-la-demande.aspx>

Réseau privé virtuel, 2016. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de cette page le 4 août 2016, à 04:26. [Consulté le 18 août 2016]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9seau_priv%C3%A9_virtuel&oldid=128374993

RETTEL, Gilles, 2012. L'évolution du paysage de la diffusion musicale. Quelles évolutions pour le modèle de la discothèque de prêt ? In : *Musique en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 59-77. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1360-8

ROUSSELET, Dominique, 2010. Les outils pour la sélection. In : CARON, Estelle, CHANTEREAU, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, pp. 79-87. Collections Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-34-1

SCHAEFFLER, Hildegard, 2009. Les licences nationales en Allemagne. In : CARBONE, Pierre, CAVALIER, François (dir.). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 261-275. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0975-5

SERRA, Marie-Hélène, 2009. La technologie au service du mélomane. In : MICHEL, Benoît, PICHON, Alban (dir.). *Télécharger, écouter, voir: Les enjeux des nouvelles technologies dans les bibliothèques : actes du colloque, Bordeaux, IUT de l'Université de Bordeaux 3, 5 avril 2007*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, pp. 95-103. Lecteurs, bibliothèques, usages nouveaux. ISBN 978-2-86781-579-9

SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2010. N° 4. [Consulté le 10 juillet 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

SWISSCOPYRIGHT. *Swisscopyright* [en ligne]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.swisscopyright.ch/fr/page-daccueil.html>

THERON, Dominique, 2010. Les supports et les évolutions technologiques. In : CARON, Estelle, CHANTEREAU, Danielle (dir.). *L'audiovisuel en bibliothèque*. Paris : ABF, pp. 53-66. Collections Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-34-1

THEUREAU, Anne, 2013. Musique en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2013. N° 2. [Consulté le 23 mars 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0104-010>

TULEU, Benoît, 2013. Les collections à l'épreuve du numérique. In : ALIX, Yves (dir.). *Bibliothèques en France 1998-2013*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, pp. 123-143. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1409-4

UNESCO. *Comprendre les industries créatives : les statistiques culturelles et les politiques publiques* [fichier PDF en ligne]. [Sans date]. [Consulté le 15 juin 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.acpcultures.eu/upload/ocr_document/UNESCO-GACD_IndCreative%2BStatCultureBackground_fr.pdf

VANDER POORTE, René, 2014. Retour vers le futur. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 2014. N° 2. [Consulté le 22 avril 2016]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0072-007>